



Le tourisme outre-mer Une mutation nécessaire



SYNTHÈSE

Emblématique en termes d'image mais aussi susceptible d'exercer des effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie, le tourisme occupe une place centrale dans les économies d'outre-mer¹. Les industries caractéristiques du tourisme représentent près de 3 300 établissements dans les DOM (hors entrepreneurs individuels et secteur non marchand) et emploient en moyenne 9,1 % des effectifs salariés du secteur marchand. L'hébergement-restauration en constitue la branche principale. Son poids dans l'économie des départements d'outre-mer est toutefois limité puisqu'il pèse moins de 5 % de la valeur ajoutée des DOM sur la période 1993-2007. Ce constat masque toutefois une grande diversité des situations, entre des collectivités où le poids de ce secteur est plus limité et où le tourisme continue de se développer (Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon) et des territoires où le tourisme constitue l'activité économique principale (Saint-Barthélemy ou Saint-Martin). Les agences de l'IEDOM ont publié des analyses sous forme de « Notes expresses » consacrées au tourisme².

La fin des années 1990 a marqué un tournant pour le secteur avec une baisse de la demande adressée au DOM. Au-delà des explications conjoncturelles, ce fléchissement est expliqué par des facteurs plus structurels (accentuation de la dépendance du secteur au marché métropolitain, émergence d'une vive concurrence dans la Caraïbe et, plus largement, dans la gamme des produits touristiques s'adressant à la clientèle métropolitaine, à l'instar du Maghreb, vieillissement des installations hôtelières...). Conséquence de ces difficultés, la décennie 2000-2010 a vu une diminution du nombre de chambres classées proposées aux touristes en lien avec la fermeture de nombreuses structures hôtelières, et le développement d'hébergements alternatifs (location en appartement et villa, hébergement en gîte).

Ces difficultés se lisent également dans la situation financière des entreprises de l'industrie touristique présentes dans la base des entreprises cotées par l'Institut d'émission entre 2004 et 2012, en particulier dans le secteur de l'hébergement-restauration. En effet, le chiffre d'affaires des entreprises de ce secteur est plus volatil aux Antilles et à La Réunion qu'en France entière : il a notamment été durement impacté par la crise du Chikungunya à La Réunion en 2005 – 2006 et par le conflit social aux Antilles en 2009. Les entreprises du secteur ont également vu leur rentabilité diminuer sur la période, en particulier dans l'hébergement. Cette rentabilité plus faible du secteur dans les DOM s'expliquerait notamment par un poids important des charges de personnel, accentué par les effets de saisonnalité, ainsi que par le surcoût des matières premières en outre-mer.

En dépit de ces difficultés, les entreprises du secteur de l'hébergement présentes dans l'échantillon possèdent, en apparence, une bonne solvabilité, liée notamment à un niveau d'endettement financier faible. Toutefois, l'endettement de certaines entreprises, notamment dans l'hôtellerie, est fréquemment porté par une autre société, notamment pour des raisons fiscales, ce qui réduit leur endettement propre et améliore les ratios de solvabilité. Par ailleurs, les dettes fiscales et sociales pèsent également lourdement sur le bilan financier de ces établissements. Toutefois, certains secteurs de l'industrie touristique affichent des résultats financiers plus favorables. Dans son ensemble, l'industrie touristique est un secteur dynamique comme en témoignent les nombreuses créations d'entreprises au cours des dernières années.

Dans ce contexte, les considérations relatives à la compétitivité-prix des services touristiques ne doivent pas occulter la nécessité - rappelée par l'ensemble des rapports qui se sont penchés sur le sujet (voir Bibliographie p. 29) - de diversifier la clientèle et, compte tenu des atouts mais aussi des contraintes des Outre-mer de se spécialiser dans un tourisme riche en contenu sans miser sur le tourisme de masse.

¹ Cette note couvre l'ensemble des géographies constituant la zone d'intervention de l'IEDOM (les départements d'outre-mer de Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte, ainsi que les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon). C'est par simplification que l'expression « DOM » est utilisée dans ce document.

² Cf. Notes expresses publiées par l'IEDOM de Guadeloupe (« Le tourisme à la Guadeloupe : vers un redémarrage durable du secteur » - janvier 2015 ; « Le tourisme à Saint-Barthélemy : un développement touristique encadré » - janvier 2015 ; « Le tourisme à Saint-Martin : un positionnement touristique à concrétiser » - mars 2015), de Guyane (« Le tourisme en Guyane : une activité encore peu significative, mais qui tend à se structurer et à se développer » - février 2015), de Martinique (« Le tourisme à la Martinique : un secteur à la recherche d'un nouveau souffle » - janvier 2015), de La Réunion (« Le tourisme à La Réunion : une activité qui peine à décoller » - octobre 2014), de Mayotte (« Le tourisme à Mayotte : un potentiel de développement limité à réaliser » - mars 2015) et de Saint-Pierre-et-Miquelon (« Le tourisme à Saint-Pierre-et-Miquelon : un réel potentiel de développement à valoriser davantage » - septembre 2014).



Sommaire

INTRODUCTION	5
I - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	6
1- Le tourisme : concepts et mise en perspective.....	6
2- Le tourisme ultramarin : un contexte spécifique et des difficultés mises en exergue dans de nombreux rapports	6
3- Les principales notions relatives au suivi des activités touristiques.....	7
II - L'ENVIRONNEMENT MONDIAL DU TOURISME DOMIEN	8
1- Progression continue du tourisme international.....	8
2- La Caraïbe, première destination du monde en termes de croisière.....	9
3- Dynamisme de la fréquentation touristique dans la zone océan Indien.....	10
III - UN POIDS MODÉRÉ DU TOURISME DANS LES ÉCONOMIES DOMIENNES	11
IV - BAISSÉ DE LA DEMANDE TOURISTIQUE ADRESSÉE AUX DOM DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000	14
1- La fréquentation touristique en baisse depuis dix ans.....	14
2- Une clientèle essentiellement métropolitaine peu dépensière	16
V - L'OFFRE TOURISTIQUE EN DIFFICULTÉ	19
1- L'hôtellerie, secteur emblématique des difficultés de l'offre	19
2- Une desserte aérienne relativement limitée	20
3- État des lieux financier des entreprises de l'hébergement et de la restauration aux Antilles et à La Réunion.....	21
4- Des encours bancaires en baisse pour le secteur de l'hébergement-restauration.....	26
5- Conséquences sur l'évolution de l'emploi du secteur.....	27
VI - QUELLES PERSPECTIVES POUR LE TOURISME ULTRAMARIN ?	28
BIBLIOGRAPHIE	29
ANNEXES	30
Annexe 1 - Extrait du rapport de la Cour des comptes 2014 et réponse du Ministre des Outre-mer	30
Annexe 2 – Liste des Notes expresses publiées par l'IEDOM en 2014-2015	31



INTRODUCTION

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) définit le tourisme comme l'ensemble des « activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année à des fins de loisirs, pour affaires, et autres motifs ».

Le tourisme occupe une place particulière dans l'Outre-mer français. Emblématique en termes d'image mais aussi susceptible d'exercer des effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie, le tourisme est par ailleurs confronté depuis les dernières décennies à de multiples difficultés, soulignées par les nombreux rapports consacrés au sujet.

Tous les rapports convergent quant au diagnostic sur les difficultés intrinsèques (concurrence régionale liée à une faible compétitivité-prix, desserte aérienne insuffisante au regard de certains pays émetteurs, niveau perfectible de la formation, performances financières médiocres de l'hébergement-restauration, dépendance par rapport au flux de touristes métropolitain...), et sur la nécessité d'encourager le secteur du tourisme par la mise en place de politiques publiques spécifiques. Celles-ci ont d'ailleurs notamment été analysées dans un rapport récent de la Cour des comptes (« Le tourisme en outre-mer : un indispensable sursaut »).

Mais, dans un contexte où les économies ultramarines sont à la recherche de relais pérennes de développement, et pour reprendre l'intitulé du rapport du Conseil économique et social de 2007, le tourisme est toujours considéré par de nombreux acteurs comme « une perspective d'avenir pour l'outre-mer français », voire une « filière d'avenir ».

Au regard des travaux déjà menés sur le sujet, cette note a comme objectif d'éclairer le débat en rassemblant l'information disponible, et en s'appuyant sur les données microéconomiques collectées par l'IEDOM. Elle s'attachera ainsi :

- à rappeler le cadre dans lequel s'inscrit l'analyse des activités touristiques dans les DOM ;
- à retracer l'évolution de la demande de services touristiques ;
- à analyser l'offre de services touristiques, notamment au travers des performances économiques et financières des entreprises du secteur figurant dans les échantillons suivis dans les bases entreprises de l'IEDOM ;
- à évoquer en conclusion les perspectives du secteur en prenant appui sur les principaux constats déjà effectués.

Note : achevé de rédiger sur la base des dernières statistiques disponibles au 30 septembre 2014.



I - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1- Le tourisme : concepts et mise en perspective

Le tourisme implique un mouvement en dehors de l'environnement habituel dont la durée, les modalités (déplacement transfrontière ou non) et les motivations peuvent être variables. Tourisme et mobilités sont intrinsèquement liés : sur les dernières décennies, les mobilités nationales et internationales ont connu une croissance exceptionnelle même si ce phénomène est concentré. De ce point de vue, la « demande » de tourisme est en expansion et protéiforme, de multiples facteurs influençant les mobilités : mobilités professionnelles, mobilités d'agrément résultant de la satisfaction du besoin de rupture avec le quotidien, autres types de mobilité relevant du foisonnement de pratiques nouvelles (comme le tourisme médical, culturel, religieux, tourisme d'affaire, alter-tourisme).

On considère aujourd'hui qu'entre 7 % et 8 % de la population mondiale participe au tourisme international, la fin du XX^e siècle ayant été marquée par un phénomène de « ruissellement le long de la pyramide sociale » : apparition du tourisme de masse, déploiement des transports aériens, avec notamment pendant la décennie 1990-2000, la montée en puissance d'une « tentation » du tourisme international pour ceux qui avaient jusqu'alors privilégié l'espace national et ce, dans un contexte d'ouverture très favorable (Chine, Afrique du Sud...). La fin du siècle a, quant à elle, été marquée par l'arrivée du secteur à un stade de maturité ainsi que par l'apparition de nouveaux facteurs de risque (terrorisme, insécurité...).

On observe également un élargissement considérable des possibilités, ainsi qu'une extension de l'espace touristique (Chine, Afrique Australe...), même si les plus anciens pays touristiques (qui appartiennent aux ensembles régionaux les plus riches) sont encore les principaux pays récepteurs et émetteurs (à l'exception notable de la Chine, nouvel arrivant). La distribution des flux touristiques dessine ainsi une organisation en trois « bassins » majeurs, dont le dynamisme est impulsé par des foyers émetteurs principaux, dans le prolongement des trois grands foyers de richesse disposant des populations à revenus élevés leur permettant de s'acheter des services culturels et récréatifs dans le cadre de séjours touristiques : euro-méditerranéen, Asie orientale, Amérique du Nord/Caraïbe.

Les effets du tourisme sur la croissance ont été abondamment étudiés dans la littérature économique³. Secteur considéré comme nécessitant des investissements intensifs en capitaux, le tourisme a de nombreux effets multiplicateurs sur l'économie locale, aussi bien directs (sur les opérateurs du secteur) qu'indirects (sur les secteurs ayant bénéficié des achats effectués par les opérateurs). L'impact sur la trajectoire de long terme s'exerce par différents canaux : développement des infrastructures, capital humain... Pour les « Small Islands Developing States » (SIDS)⁴, l'enjeu pour les politiques publiques est de maximiser les effets d'entraînement locaux, au service d'une croissance la plus inclusive possible (ce qui est favorisé par les formes « alternatives » de tourisme comme par exemple l'éco-tourisme). S'agissant de l'impact financier, les importations de biens d'équipement ou de services générés par la conduite de projet touristiques sont à terme compensées par les recettes liées aux exportations nettes de services touristiques.

2- Le tourisme ultramarin : un contexte spécifique et des difficultés mises en exergue dans de nombreux rapports

Les Outre-mer français sont, quant à eux, un espace fragmenté présent dans trois blocs géographiques spécifiques (océan Pacifique, océan Atlantique, océan Indien) eux-mêmes non homogènes. Sa situation est paradoxale : il a d'une part largement bénéficié de l'essor des flux touristiques mondiaux à compter des années 60, particulièrement aux Antilles et en Polynésie mais a ensuite été confronté à la crise de son modèle. Les difficultés et les atouts de l'Outre-mer ont été maintes fois décrits. Les Outre-mer sont dotées de ressources patrimoniales associées à des paysages naturels

³ Cf. notamment « A literature review on the tourism-led-growth hypothesis » - Working paper 2010 Centro Ricerche Economiche Nord Sud des Universités de Cagliari – Sassari.

⁴ Les Petits États insulaires en développement (PEID) – ou encore Small Island Developing States (SIDS) –, du fait de leurs vulnérabilités spécifiques et de leurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux, ont été reconnus comme un groupe distinct des pays en développement lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio en juin 1992. Les Nations unies reconnaissent 38 États membres du comité de négociation des PEID aux Nations unies. D'autres États ou territoires (19 au total dont Nouvelle-Calédonie, Polynésie française mais aussi Martinique), non membres des Nations unies ou encore non indépendants (ou non autonomes), sont toutefois considérés comme membres associés aux commissions régionales des Nations unies. Sur les « SIDS », on se reportera notamment au document du secrétariat du Commonwealth (Banque mondiale) « Tourism and Inclusive Growth in Small Island Developing States ».



exceptionnels et des atouts liés à l'identité et la diversité culturelles, mais ces destinations sont également pénalisées par un niveau de concurrence élevé, compte tenu du dynamisme des îles voisines et de la compétitivité de leur offre. Le degré de dépendance élevé vis-à-vis de la clientèle métropolitaine est également l'une des sources principale de vulnérabilité.

La Cour des comptes consacre un chapitre de son rapport public annuel 2014 au tourisme ultramarin (« Le tourisme en outre-mer : un indispensable sursaut »), observant la situation de crise de ce secteur depuis les années 2000 à travers un examen des politiques publiques conduites entre 2006 et 2012. Au regard du dynamisme touristique mondial et particulièrement, de celui des îles tropicales, la désaffection à l'égard de l'Outre-mer français - que les actions publiques ne parviennent pas à surmonter - est largement le fait d'explications structurelles. La Cour note ainsi que « la Martinique et la Guadeloupe restent encore marquées par le tourisme de masse des années 80. Orienté principalement vers l'offre balnéaire, ce modèle n'arrive pas à ajouter à ce produit d'appel des offres touristiques complémentaires ». La Réunion, quant à elle, ne délivrerait pas un message lisible en hésitant entre le « bleu » (tourisme balnéaire) et le « vert » (tourisme de nature).

3- Les principales notions relatives au suivi des activités touristiques

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) définit le tourisme comme l'ensemble des « activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année à des fins de loisirs, pour affaires, et autres motifs ».

La notion **d'environnement habituel** fait intervenir plusieurs critères : la durée de déplacement, la distance entre le domicile et la destination, la fréquence de réalisation du déplacement. Cette définition n'est pas unique et diffère selon les pays. Le système d'observation statistique français du tourisme retient les critères suivants :

- un touriste est un visiteur qui passe au moins une nuit hors de son domicile ;
- un excursionniste est un visiteur qui réalise un aller-retour dans la journée à plus de cent kilomètres de son domicile. Les allers-retours transfrontaliers sont également comptés (sauf aller-retour concernant le travail et les études qui sont exclus du champ du tourisme).

Les **motifs de déplacement** des visiteurs se décomposent entre motifs personnels (loisirs, visites à des parents ou amis, santé et autres motifs personnels) et motifs professionnels.

Un **touriste international** est défini comme toute personne qui passe au moins une nuit dans un pays, autre que son pays habituel de résidence, sans y exercer une activité rémunérée localement. L'unité retenue par l'Organisation mondiale du tourisme pour la mesure du tourisme international est **l'arrivée de touriste international**. Une arrivée de touriste international correspond à une visite d'un touriste dans un pays autre que son pays de résidence habituelle, indépendamment de sa nationalité. Ainsi les statistiques internationales de l'OMT dénombrent des visites et non des individus. Par exemple, une même personne venant en France consécutivement pour cinq séjours différents, d'au moins une nuit, sera à l'origine de cinq arrivées dans les statistiques.

On distingue trois formes de base du tourisme :

- **le tourisme interne**, où les résidents d'un pays se déplacent dans leur propre pays ;
- **le tourisme récepteur**, qui correspond au tourisme des non-résidents : ainsi pour la France, il s'agit du tourisme en France des personnes résidant dans un autre pays que la France ;
- **le tourisme émetteur**, qui correspond au tourisme des habitants d'un pays dans un autre pays : ainsi pour la France, il s'agit du tourisme des ressortissants français à l'étranger.

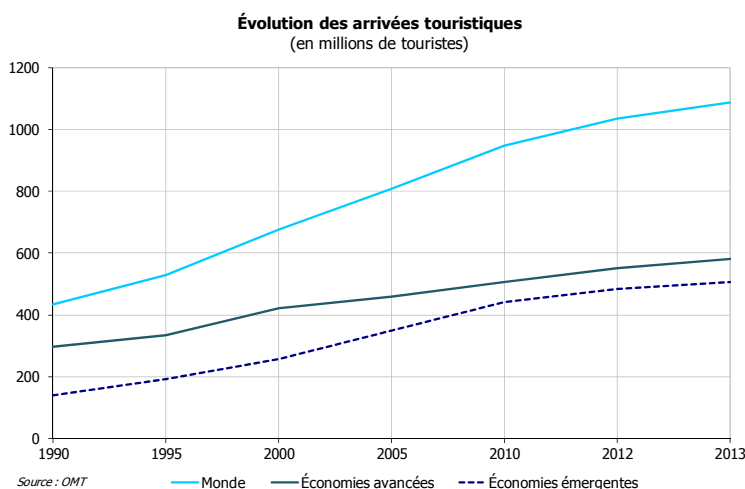
Les **activités caractéristiques du tourisme** sont celles qui satisfont les besoins des touristes en hébergement et restauration, ou pour certaines activités spécifiques : agences de voyages, offices de tourisme, thermalisme et thalassothérapie, remontées mécaniques...



II – L'ENVIRONNEMENT MONDIAL DU TOURISME DOMIEN

1- Progression continue du tourisme international

Au cours des soixante dernières années, le tourisme mondial n'a cessé de croître et de se diversifier. De nouvelles destinations sont apparues, concurrençant les destinations de prédilection traditionnelles d'Europe et d'Amérique du Nord. En dépit de soubresauts sporadiques et des chocs observés en 2001 (attentats du 11 septembre) et en 2009 (crise économique mondiale), les arrivées de touristes internationaux ont connu une croissance quasiment ininterrompue. De 25 millions en 1950, elles sont passées à 278 millions en 1980 puis à 528 millions en 1995 avant d'atteindre 1 milliard 87 millions en 2013.



Mesuré par les arrivées de touristes internationaux, le nombre de touristes a ainsi été multiplié par quatre depuis 1980. Dans les vingt dernières années, les événements de 2001 et la crise de 2009 se sont traduits par un recul, sans que la tendance de long terme ne soit affectée, comme le montre la reprise qui a suivi ces deux « cassures ». C'est dans les pays émergents que la progression a été la plus spectaculaire, notamment en Asie.

Le seuil symbolique du milliard d'arrivées a été franchi en 2012. Sur 2013, l'Asie-Pacifique a enregistré la plus forte croissance des arrivées (+6 %), suivie de l'Europe et de l'Afrique (+5 % pour les deux destinations). Si les arrivées internationales ont été en hausse de 3 % aux Amériques, elles ont en revanche stagné au Moyen-Orient.

Les recettes du tourisme international se sont élevées à 1 159 milliards de dollars US à l'échelle mondiale en 2013, contre 1 078 milliards de dollars en 2012. La Chine a conforté sa position de premier marché émetteur de tourisme dans le monde.

Perspectives à long terme

Selon l'OMT, les arrivées de touristes internationaux dans le monde devraient augmenter de 3,3 % par an entre 2010 et 2030, pour atteindre 1,8 milliard d'arrivées d'ici à 2030⁵. Sur la même période les arrivées dans les destinations émergentes (+4,4 % par an) devraient augmenter deux fois plus vite que dans les économies avancées (+2,2 % par an).

⁵ Etude prospective à long terme de l'OMT : « Le tourisme à l'horizon 2030 ».



Arrivées de touristes internationaux à l'horizon 2013

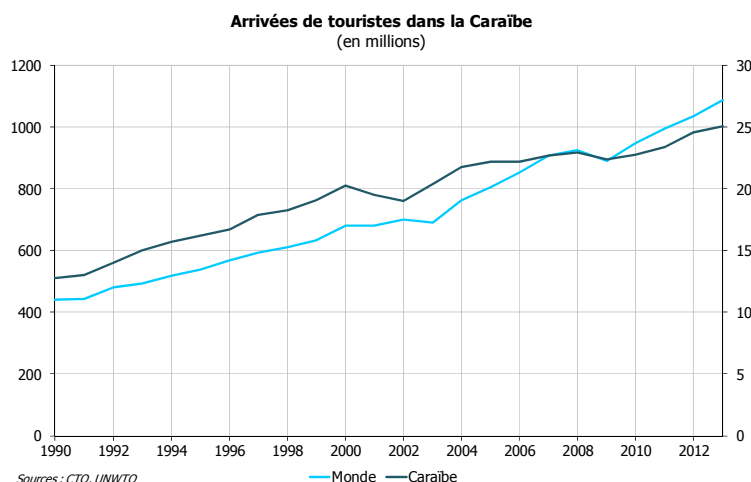
	1980	1995	2010	2020	2030
Monde	277	528	940	1 630	1 809
Economies avancées	194	334	498	643	772
Economies émergentes	83	193	442	717	1 037
Par régions définies par l'OMT :					
Afrique	7,2	18,9	50,3	85	134
- dont Afrique Australe	1	4,3	12,6	20	29
Amériques	62,3	109,0	149,7	199	248
- dont Caraïbes	6,7	14,0	20,1	25	30
Asie et Pacifique	22,8	82,0	204,0	355	535
- dont Océanie	2,3	8,1	11,6	15	19
Europe	177,3	304,1	475,3	620	744
Moyen-Orient	7,1	13,7	60,9	101	149

Source : Organisation mondiale du tourisme

2- La Caraïbe, première destination du monde en termes de croisière

La Caraïbe est la première destination dans le monde en termes de croisière. En 2013, elle représente 45,8 % du trafic de croisière mondiale avec 21,8 millions de croisiéristes. La fréquentation des croisiéristes se fait principalement au cours des mois d'octobre à mai (entre 1,5 à 3,0 millions de passagers par mois). Le reste de l'année, les flux de croisiéristes sont moins importants (entre 1,0 et 1,5 millions mensuel).

Entre 1990-2013, le flux de touristes à destination de la région Caraïbe progresse de 3,0 % en moyenne par an, contre +4,0 % pour le tourisme mondial.



L'Amérique du Nord constitue le principal marché émetteur de touristes de séjour devant l'Europe (18,9 %) et la Caraïbe (6,4 %). Les pays du Commonwealth⁶ captent 27,6 % de la fréquentation de la région (dont 5,3 % pour les pays de l'OECD), très largement au-dessus des territoires américain (15,6 %), néerlandais (7,9 %) ou français (5,2 %).

⁶ Les pays caribéens appartenant au Commonwealth sont : la Jamaïque, Trinidad et Tobago, les îles du Vent (Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines), la Barbade, les îles sous le Vent (Antigua-et-Barbuda, Saint-Christophe, Saint-Kitts-et-Nevis, les îles Vierges britanniques, Anguille et Montserrat) et les îles du Nord (les Bahamas, les îles Caïmans, et Turques et Caïques).

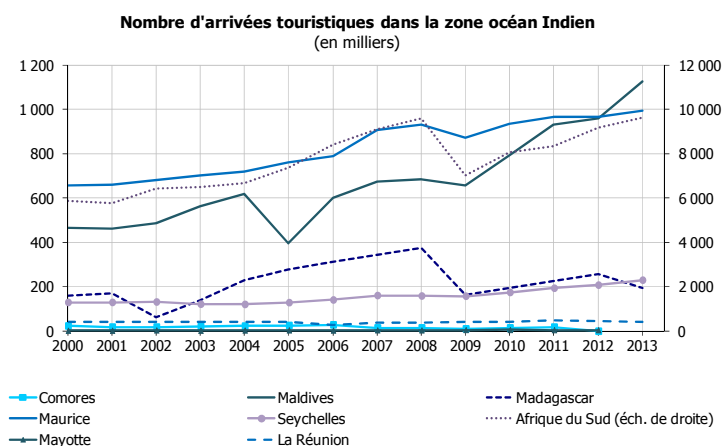


Le tourisme de séjour est marqué par une forte saisonnalité. La haute saison (décembre à mai) concentre l'essentiel des flux de touristes à l'inverse de la basse saison (juin à novembre). Celle-ci est toutefois marquée par un pic de fréquentation en juillet.

L'implication des différents gouvernements caribéens sur les questions touristiques, notamment lors des différentes crises a permis une amélioration de l'offre, de la sécurité, de la promotion de la destination et une meilleure coopération entre le secteur public et privé.

3- Dynamisme de la fréquentation touristique dans la zone océan Indien

Bien qu'elle ne concentre qu'à peine 1 % des flux touristiques internationaux, la zone océan Indien reste très dynamique, avec une hausse de nombre de touristes de 4,0 % en moyenne par an entre 2000 et 2013 (hors La Réunion et Comores). L'Afrique du Sud est de loin la première destination touristique de la zone avec les trois quarts des arrivées touristiques. Les Maldives arrivent en seconde position, avec 1,1 million de touristes accueillis en 2013. C'est également la destination qui a connu la plus forte croissance des dernières années : + 7,0 % en moyenne par an entre 2000 et 2013. La fréquentation touristique a ainsi été multipliée par 2,4 durant cette période. L'île Maurice accueille, elle, près de 1 million de touristes en 2013, en hausse de 3,2 % en moyenne par an entre 2000 et 2013. Viennent ensuite les Seychelles et Madagascar avec environ 200 000 touristes accueillis en 2013. La fréquentation touristique est en forte croissance aux Seychelles (+ 4,5 % en moyenne par an entre 2000 et 2013), tandis que Madagascar reste marquée par la crise politique de 2009. Entre 2008 et 2013, le nombre de touristes a baissé de 42 %.



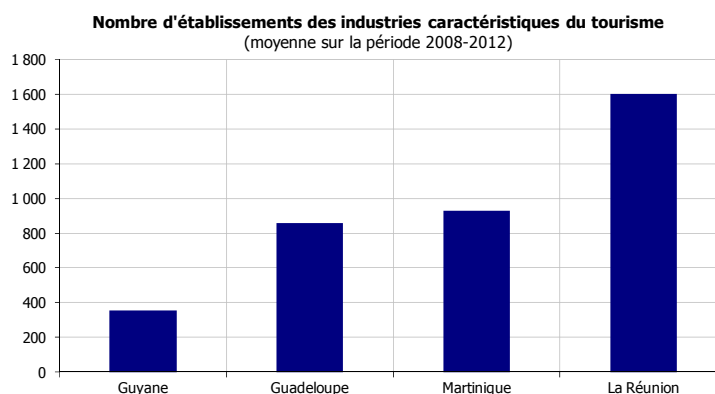
Sources : Banque mondiale, INSTAT, Bureau statistique de Maurice, INSEE, IRT

Hormis en Afrique du Sud où la majeure partie des touristes provient d'Afrique, l'Europe est le principal pourvoyeur d'arrivées touristiques dans la zone. Les européens représentent la moitié des flux touristiques aux Maldives et à Maurice, les deux tiers aux Seychelles et 80 % à Madagascar. Néanmoins, ces destinations s'ouvrent de plus en plus vers les marchés asiatiques qui ont servi de relais de croissance depuis la crise de 2009 et le ralentissement des clientèles européennes. La Chine est, par exemple, devenue le premier « pourvoyeur » de touristes aux Maldives.



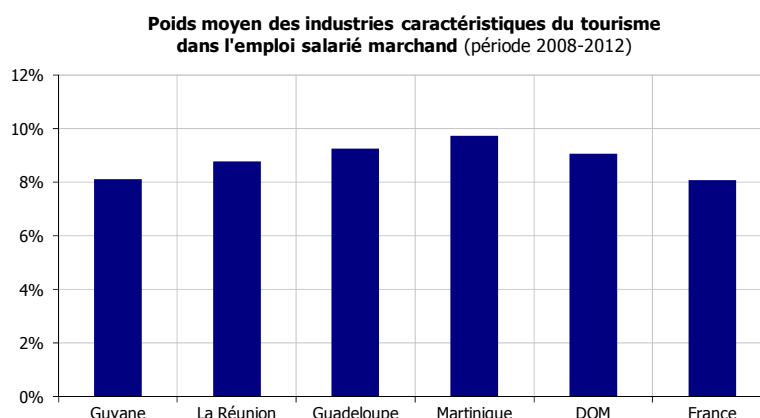
III - LE TOURISME DANS LES ÉCONOMIES DOMIENNES : UN POIDS MODÉRÉ

Sur la période 2008-2012, les industries caractéristiques du tourisme⁷ représente près de 3 300 établissements dans les DOM (hors entrepreneurs individuels et secteur non marchand) allant de plus de 350 établissements en Guyane à 1 600 établissements à La Réunion.



Source : Base de données Séquoia de l'Acoss et des Urssaf

Elles emploient en moyenne 9,1 % des effectifs salariés du secteur marchand domien pour un total de près de 28 000 salariés contre 8,1 % en métropole (soit environ 1,5 million de salariés). L'industrie touristique représente notamment près de 10 % des effectifs salariés du secteur marchand à la Martinique. Cette part atteint 28 % à Saint-Martin et 37 % à Saint-Barthélemy.



Source : Base de données Séquoia de l'Acoss et des Urssaf

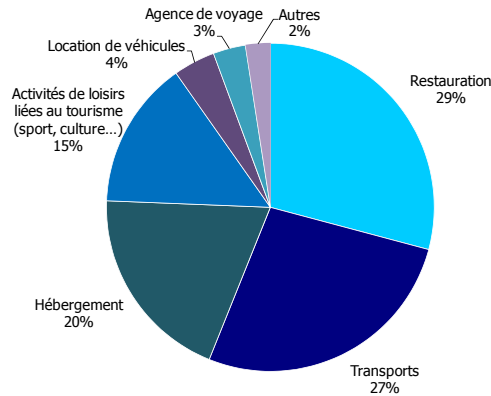
La restauration est la branche la plus représentée de l'industrie touristique avec près de 30 % des effectifs salariés (8 100 salariés) suivis des transports (27 % des effectifs pour un total de 7 500 salariés) et de l'hôtellerie (20 % des effectifs ; 5 500 salariés). Viennent ensuite les activités récréatives, culturelles et sportives avec 15 % des effectifs salariés marchands de l'économie, puis la location de véhicule (4 %).

⁷ Cf. tableau de l'encadré 1 page 13 pour une liste précise des industries caractéristiques du tourisme.



Le tourisme outre-mer : une mutation nécessaire

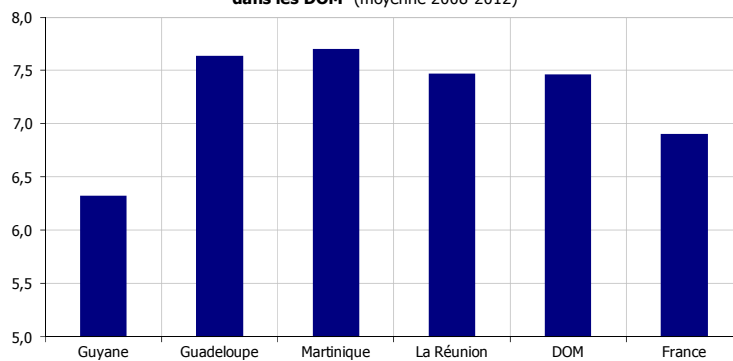
Répartition de l'emploi par sous-secteur de l'industrie touristique
(moyenne sur la période 2008-2012)



Source : Base de données Séquoia de l'Acoss et des Urssaf

Hors entrepreneurs individuels, les structures du secteur sont en moyenne plus grandes qu'en métropole puisqu'elles comptent plus de 7,5 salariés contre 6,9 salariés en métropole. Ce résultat est toutefois à nuancer puisque la base ACOSS ne référence pas les nombreuses entreprises unipersonnelles présentes dans les DOM.

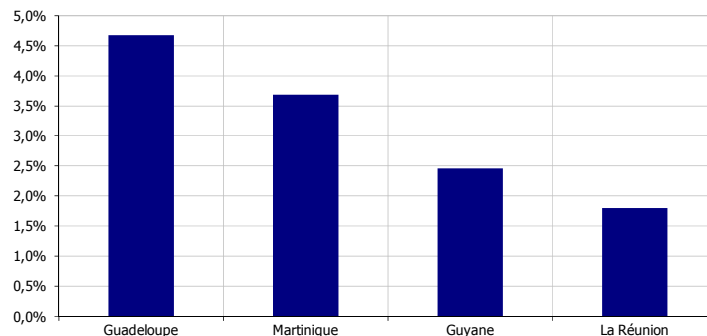
Nombre moyen de salariés par établissement de l'industrie touristique dans les DOM (moyenne 2008-2012)



Source : Base de données Séquoia de l'Acoss et des Urssaf

Branche emblématique du secteur employant près de la moitié des salariés de l'industrie touristique, le poids de l'hébergement-restauration dans la valeur ajoutée des DOM est assez faible sur la période 1993-2007. Le poids du secteur est le plus élevé aux Antilles (4,7 % de la valeur ajoutée totale à la Guadeloupe et 3,7 % à la Martinique) et, dans une moindre mesure, à la Guyane (2,5 %). Il reste en revanche limité à La Réunion (1,8 %). A Mayotte, le poids du secteur touristique dans la valeur ajoutée totale de l'économie était estimé autour de 3 % en 2012 pour des dépenses totales de touristes de l'ordre de 24 millions d'euros.

Poids moyen du secteur hébergement-restauration dans la valeur ajoutée des DOM (période 1993-2007)



Source : INSEE



En dépit d'un poids modeste dans la valeur ajoutée des économies ultramarines, l'industrie touristique reste néanmoins dynamique avec plus de 500 créations d'entreprises à La Réunion en 2012 (7,8 % des entreprises créées), près de 300 à la Martinique (7,4 % des entreprises créées), ou encore près de 400 à la Guadeloupe (8,4 % des entreprises créées).

Encadré 1 Les Comptes Satellites du Tourisme dans les départements d'outre-mer

Les **Comptes Satellites du Tourisme (CST)** permettent d'analyser en détail l'ensemble des aspects de la demande de biens et services liés à l'activité des visiteurs, d'observer les liens avec l'offre de ces biens et services au sein de l'économie et de décrire les effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie. Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes conformément aux recommandations internationales proposées par l'OMT, l'OCDE et Eurostat, les activités de transport (transport international, transport intérieur, transport sur place) sont aussi considérées comme des activités caractéristiques du tourisme. Les activités culturelles, ainsi que les activités sportives et distractions sont également à prendre en compte, sachant que les pays ont toute latitude pour tenir compte des spécificités nationales de leur tourisme afin de constituer des comptes satellites les plus pertinents possibles en élargissant la palette des activités caractéristiques du tourisme. Ainsi, en France métropolitaine l'activité des remontées mécaniques est considérée comme une activité caractéristique du tourisme.

Liste des industries caractéristiques du tourisme

Produits	Industries
1. Services d'hébergement pour les visiteurs	1. Hébergement des visiteurs
2. Services de restauration et de consommation de boissons	2. Activités de services de restauration et de consommation de boissons
3. Services de transport de voyageurs par chemin de fer	3. Transport de voyageurs par chemin de fer
4. Services de transport routier de voyageurs	4. Transport routier de voyageurs
5. Services de transport de voyageurs par voies navigables	5. Transport de voyageurs par voies navigables
6. Services de transport de voyageurs par voie aérienne	6. Transport de voyageurs par voie aérienne
7. Services de location de matériels de transport	7. Location de matériels de transport
8. Agences de voyages et autres services de réservation	8. Activités des agences de voyages et autres activités de services de réservation
9. Services culturels	9. Activités culturelles
10. Services sportifs et récréatifs	10. Activités sportives et récréatives
11. Biens caractéristiques du tourisme, propres à chaque pays	11. Commerce de détail de biens caractéristiques du tourisme, propres à chaque pays
12. Services caractéristiques du tourisme, propres à chaque pays	12. Autres activités caractéristiques du tourisme, propres à chaque pays

Source : OMT

La relation entre le CST et les comptes économiques est très étroite. Il permet d'identifier quelles branches de l'économie bénéficient de la demande touristique et, de calculer la valeur ajoutée de ces branches qui concerne exclusivement l'activité touristique, d'identifier les relations entre l'offre et la demande de biens et services touristiques ainsi que d'évaluer le nombre d'emplois dépendants du tourisme.

Des comptes satellites du tourisme ont été ponctuellement élaborés à La Réunion en 2005⁸ et à la Martinique en 2000. À **La Réunion**, les dépenses touristiques ont atteint 846 millions d'euros en 2005⁹, dont plus de la moitié provient de la clientèle locale (i.e. le tourisme interne). La valeur ajoutée de la branche représentait alors 2,6 % de la valeur ajoutée totale du département. À la **Martinique**, l'industrie touristique a dégagé une valeur ajoutée de 337 millions d'euros en 2000, soit 6,1 % de la valeur ajoutée globale.

Le « World Travel & Tourism Council » (WTTC), un forum mondial de chefs d'entreprise exerçant leurs fonctions dans l'industrie touristique, se livre également à une évaluation annuelle de l'impact du tourisme sur les économies de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion¹⁰. Il évalue la contribution directe du tourisme dans ces trois géographies à respectivement 2,3 %, 2,8 % et 2,9 % du PIB en 2013.

⁸ Exercice réalisé par le partenariat CEROM réunissant l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD.

⁹ « Le tourisme réunionnais : une activité diversifiée, fortement dépendante des résidents », CEROM, 2005.

¹⁰ <http://www.wttc.org/>



IV - BAISSÉ DE LA DEMANDE TOURISTIQUE ADRESSÉE AUX DOM DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000

1- La fréquentation touristique en baisse depuis dix ans

Aux Antilles, le nombre de touristes de séjour a augmenté de manière régulière au cours des années 1990 pour atteindre un plafond dans les années 1999-2000. Estimé à 225 000 touristes par an à la **Guadeloupe** et 280 000 à la **Martinique** au début des années 90, il s'élève à près de 600 000 au tournant des années 2000 dans les deux géographies. La fréquentation touristique atteint 330.000 visiteurs à **Saint-Barthélemy** en 2013, dans un contexte où sa progression est volontairement limitée, et 2,4 millions de visiteurs la même année sur l'ensemble de l'île **Saint-Martin – Sint Maarten**.

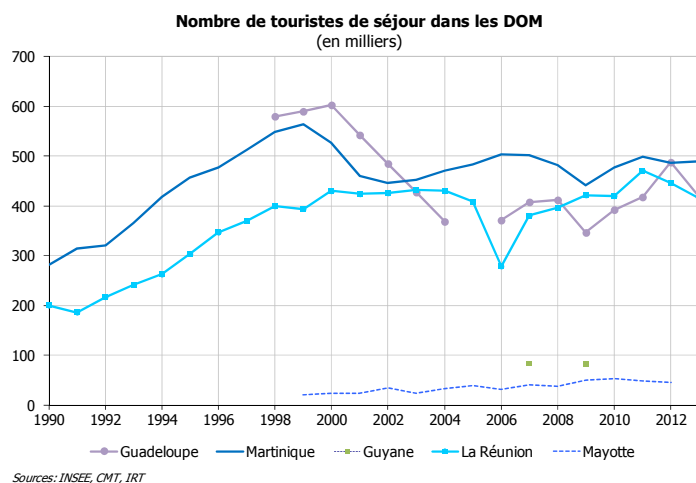
Le début des années 2000 marque un tournant dans la dynamique du secteur aux Antilles. Le nombre de touristes de séjour y enregistre plusieurs replis consécutifs, notamment à la Guadeloupe où un point bas à 370 000 touristes est enregistré en 2004-2005. Plusieurs facteurs, aussi bien externes qu'internes peuvent permettre de comprendre cette tendance baissière. Ainsi, les différentes crises conjoncturelles mondiales, les événements du 11 septembre 2001 et la crise sociale aux Antilles ont notamment nui à la croissance du secteur. Par ailleurs, le vieillissement des installations hôtelières ainsi que l'émergence d'une vive concurrence caribéenne¹¹ (les Bahamas au début des années 80, la République dominicaine et Cuba au début des années 90...) mais aussi extra caribéennes expliqueraient également les performances en retrait observées au cours de la dernière décennie.

Comme aux Antilles, le nombre de touristes de séjour à destination de **La Réunion** a observé une tendance haussière jusqu'au début des années 2000 pour s'élever à plus de 400 000. Il s'est ensuite stabilisé au cours de la décennie 2000. La destination a également souffert de nombreuses crises conjoncturelles aussi bien internationales (baisse de la fréquentation touristique suite aux attentats du 11 septembre 2001, crise économique de 2009) que locales : la crise sanitaire du Chikungunya en 2006 aurait, par exemple, coûté à la destination près d'un tiers de sa fréquentation touristique (INSEE, 2008).

En **Guyane**, le tourisme d'affaire reste le principal motif de séjour, compte tenu de l'importance de l'activité spatiale. L'activité touristique est encore peu développée avec seulement 83 000 visiteurs (dernier chiffre disponible de 2009).

A **Mayotte**, 45 000 touristes de séjour ont été recensés en 2012.

A **Saint-Pierre-et-Miquelon**, la fréquentation touristique est limitée à 12 000 visiteurs.

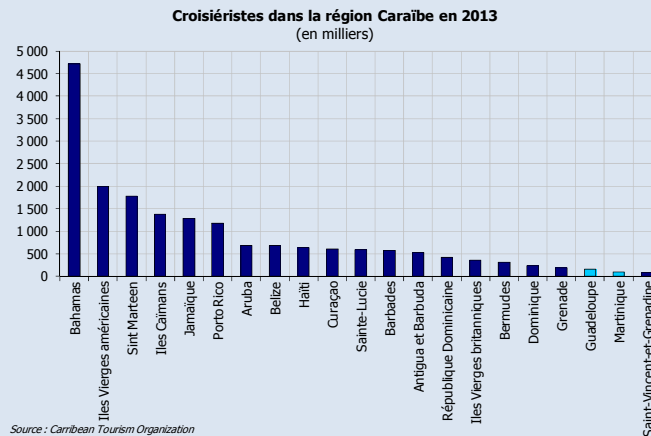


¹¹ « Le Tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit », CEROM, 2007.

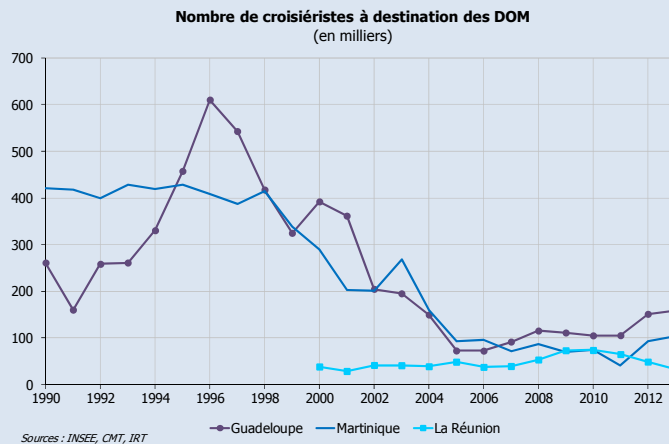


Encadré 2 Le secteur de la croisière aux Antilles, représentatif des difficultés rencontrées par le tourisme outre-mer

Le segment de la croisière à destination des Antilles est significatif des difficultés rencontrées par le secteur touristique. Alors que la région Caraïbe est la première destination mondiale en termes de croisière (la fréquentation des îles voisines est de l'ordre du demi-million¹²), le nombre de croisiériste à destination de la Guadeloupe et de la Martinique s'est effondré depuis la fin des années 90 pour n'être qu'à peine supérieur à 100 000 croisiéristes dans chaque géographie en 2013. En 2013, le nombre de croisiéristes accueillis par la Guadeloupe et la Martinique constitue l'un des plus faibles de la zone. Pour comparaison, les Bahamas accueille près de 5 millions de croisiéristes tandis que la partie hollandaise de Saint-Martin en accueille plus de 1,5 million.



Le segment de la croisière, et notamment de la croisière basée¹³, semble toutefois connaître une meilleure orientation depuis 2012, notamment en raison d'une densification de l'offre et de l'arrivée de nouvelles compagnies sur le marché. Les retombées économiques de la croisière sont néanmoins marginales dans les deux géographies puisque le Comité martiniquais du tourisme (CMT) estime la dépense par croisiériste sur le sol martiniquais à 12 euros en moyenne en 2013 (contre 590 euros pour un touriste de séjour).

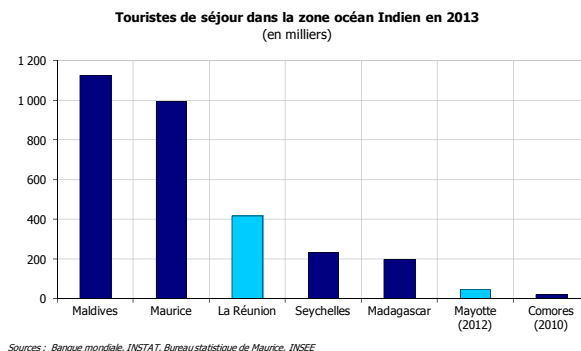
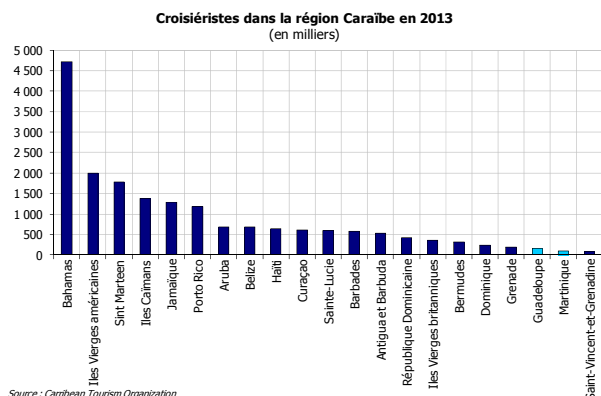


¹² Source : rapport de la Cour des Comptes : « le tourisme en Outre-mer : un indispensable sursaut ».

¹³ La croisière basée (qui s'effectue au départ du territoire de référence) se distingue de la croisière de transit (les navires y font escale).

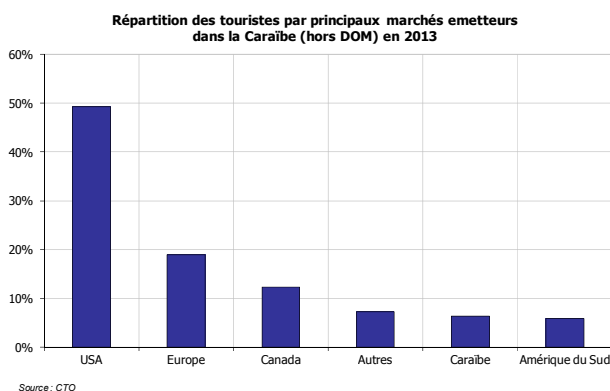
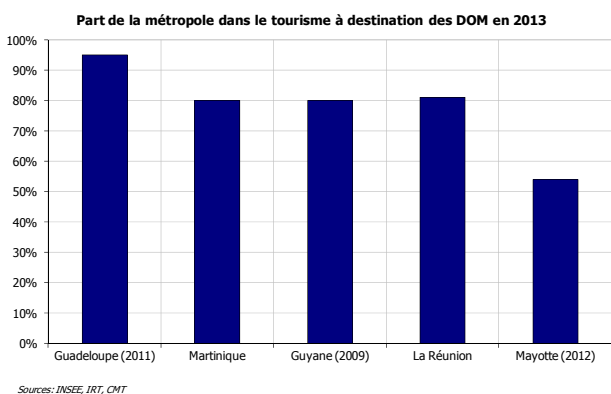


La fréquentation touristique des départements d’outre-mer reste donc en retrait par rapport à leurs concurrents de la zone. Dans l’océan Indien, Maurice accueille près de 1 million de visiteurs tandis que les Maldives ont reçu 1,1 million de visiteurs en 2013¹⁴. Dans la Caraïbe, la fréquentation touristique de la République Dominicaine est la plus élevée de la zone avec près de 5 millions de visiteurs en 2013. Cuba, la Jamaïque, Porto Rico et les Bahamas complètent le quintette de tête en recevant chacun plus de 1 million de visiteurs en 2013. Pour la Cour des comptes, la bonne tenue de la fréquentation touristique des îles voisines s’expliquerait notamment par « une offre touristique plus adaptée à la clientèle internationale, des charges d’exploitation moins élevées, des normes de construction meilleur marché, des parités de change plus favorables et un accueil jugé souvent de meilleure qualité ».



2- Une clientèle essentiellement métropolitaine et peu dépensière

La clientèle à destination de l’Outre-mer est originaire pour l’essentiel de la métropole. Depuis la fin des années 90, la clientèle métropolitaine s’est renforcée au détriment de la clientèle américaine et caribéenne qui s’est progressivement effacée. En 2013, 95 % des touristes visitant la Guadeloupe sont métropolitains et ce chiffre s’élève à plus de 80 % à la Martinique, en Guyane et à La Réunion, ce qui est d’un certain point de vue un handicap. A titre de comparaison, bien qu’originaire à près de 50 % des USA, la clientèle à destination des autres îles de la Caraïbe est plus diversifiée. A noter par ailleurs que les départements d’outre-mer ne faisant pas partie de l’espace Schengen, un certain nombre de visiteurs étrangers (comme ceux originaires d’Inde ou de Chine) sont soumis à l’obtention d’un visa de court séjour spécifique à l’Outre-mer, ce qui constitue un handicap.

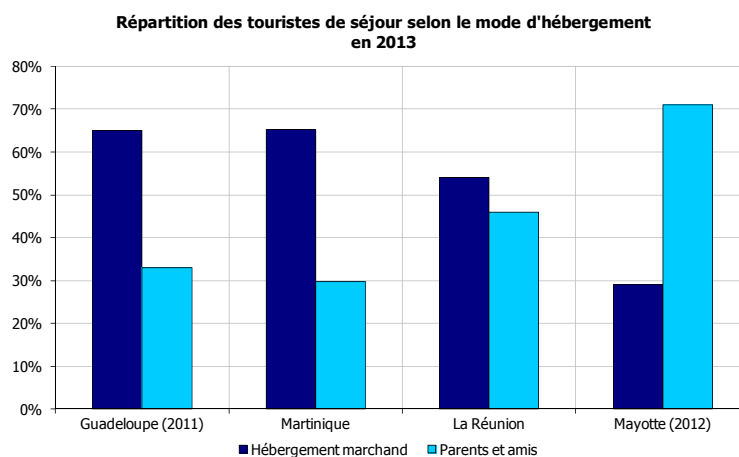


Cette situation de mono-marché constitue un double handicap pour les DOM puisque elle entraîne une grande sensibilité du secteur à la conjoncture métropolitaine. Par ailleurs, la clientèle métropolitaine présente un caractère fortement affinitaire qui apporte moins de recettes que le tourisme d’agrément ou le tourisme d’affaires, en raison de dépenses d’hébergement et restauration restreintes.

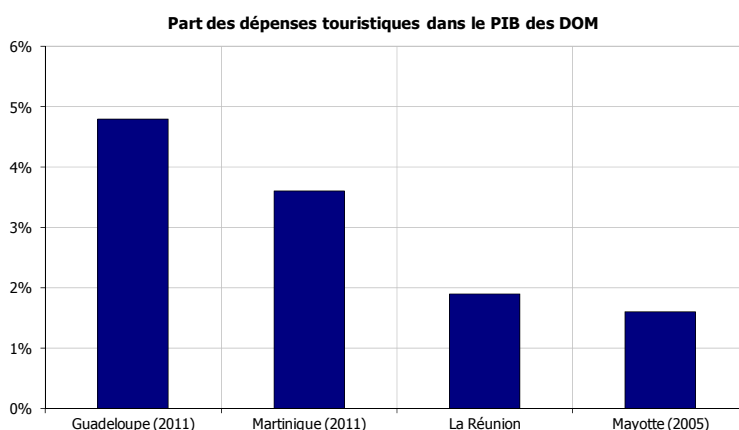
¹⁴ 2000-2013 : +7,0 % en moyenne par an contre -0,3 % à La Réunion.



Ainsi, la part des touristes hébergés chez les parents ou amis s'élève à plus de 30 % aux Antilles en 2013. Elle est encore plus élevée dans les DOM de l'océan Indien : près de 50 % des touristes venant à La Réunion et plus de 70 % des touristes séjournant à Mayotte logent dans un hébergement non marchand.



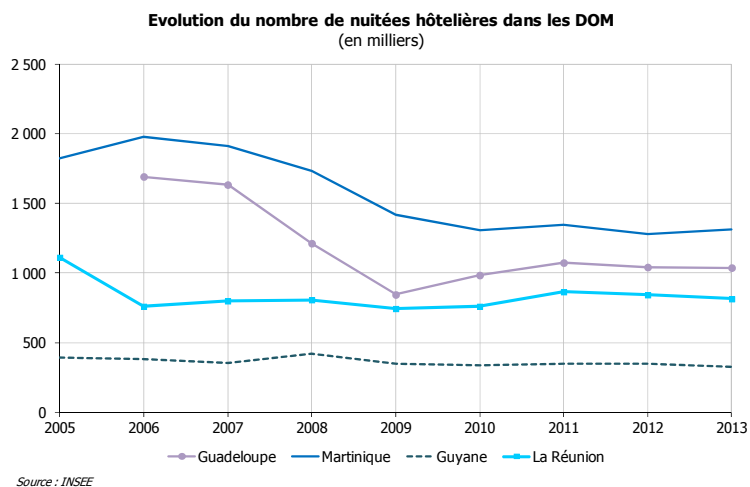
Il en résulte que la part des dépenses de touristes extérieurs dans le PIB des DOM est relativement limitée. Mayotte et La Réunion enregistrent une part des dépenses de touristes dans le PIB inférieure à 2 %. A titre de comparaison, le poids des dépenses touristiques dans le PIB s'élèverait à 3,2 % aux Comores, à 3,8 % à Maurice, à 6,4 % aux Seychelles et à 14,0 % aux Maldives. Le poids des dépenses touristiques dans le PIB de la Martinique et la Guadeloupe en 2011 est toutefois légèrement plus élevé que pour les DOM de l'océan Indien : respectivement 3,6 % et 4,8 % pour des recettes touristiques estimées à 419 millions d'euros et 309 millions.



La faiblesse de la dépense touristique dans les DOM peut également être observée au travers du nombre de nuitées d'hôtels. Depuis 2003, le nombre de nuitées hôtelières s'inscrit dans une tendance baissière dans l'ensemble des départements d'outre-mer. A La Réunion, il chute de plus de 30 % en 2006 suite à la crise du Chikungunya et a ensuite peiné à retrouver ses niveaux d'avant crise : il fluctue autour de 800 000 nuitées par an depuis cette date. À la Guadeloupe et à la Martinique, le nombre de nuitées a fortement diminué notamment suite à la crise sociale de 2009. Celle-ci est intervenue à une saison particulièrement critique pour le secteur dans la mesure où le premier trimestre constitue la haute saison pour les deux îles. La Guadeloupe a ainsi perdu plus de 500 000 nuitées hôtelières entre 2007 et 2009 alors que la Martinique en a perdu près de 700 000 entre 2006 et 2009. En 2013, le nombre de nuitées hôtelières dans les deux DOM s'élève respectivement à 1 million et 1,3 million de nuitées. En Guyane, le nombre de nuitées d'hôtels a légèrement progressé depuis 2006 pour s'établir à 330 000 nuitées à fin 2013, allant de pair avec le développement du secteur spatial.



Le tourisme outre-mer : une mutation nécessaire



Par ailleurs, si la durée moyenne de séjour des touristes dans les DOM est souvent proche de deux semaines, la durée moyenne de séjour à l'hôtel n'excède pas cinq jours aux Antilles et une semaine à La Réunion en 2013.

Durée moyenne de séjour dans les DOM en 2013

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
Durée d'un séjour à l'hôtel en nombre de jours	3,1	4,2	2,9	6,6
Durée totale d'un séjour en nombre de jours	13	12,5	14 (2009)	17

Sources : INSEE, enquête tourisme

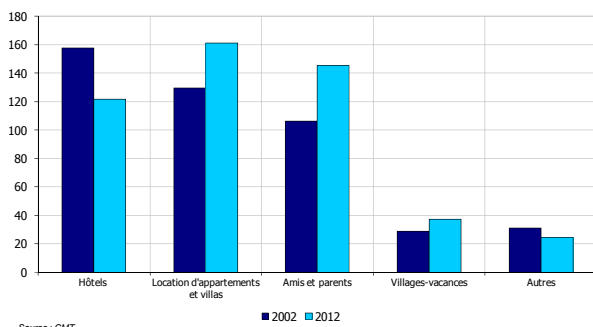


V - L'OFFRE TOURISTIQUE EN DIFFICULTÉ

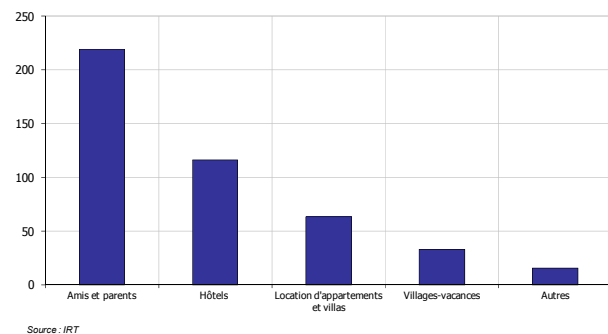
1- L'hôtellerie, secteur emblématique des difficultés de l'offre

Si l'hôtellerie constituait traditionnellement le premier mode d'hébergement des touristes de séjour dans les DOM, d'autres types d'hébergements se sont développés au cours de la dernière décennie comme la location en appartement et villa ou l'hébergement en gîte. A La Réunion, l'hôtellerie n'est que le second mode d'hébergement des touristes de séjour derrière l'hébergement chez les parents ou amis. A la Martinique, alors que l'hôtel constituait le mode d'hébergement privilégié des touristes il y a dix ans, la location d'appartement et de villa le devance désormais.

Répartition des touristes de séjour par mode d'hébergement à la Martinique (en milliers)

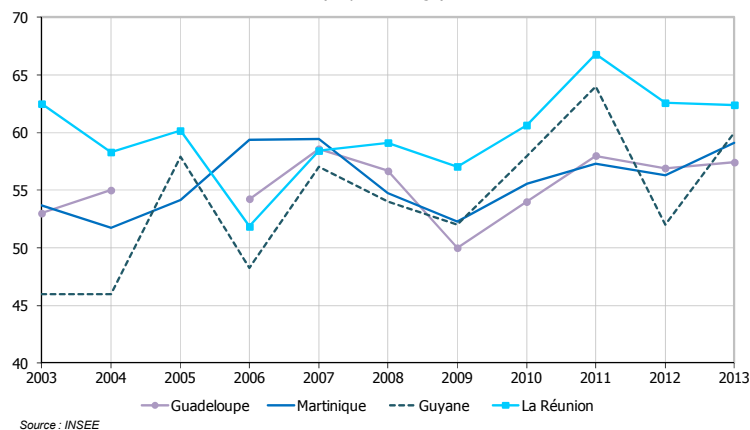


Répartition des touristes de séjour par mode d'hébergement à La Réunion en 2012 (en milliers)

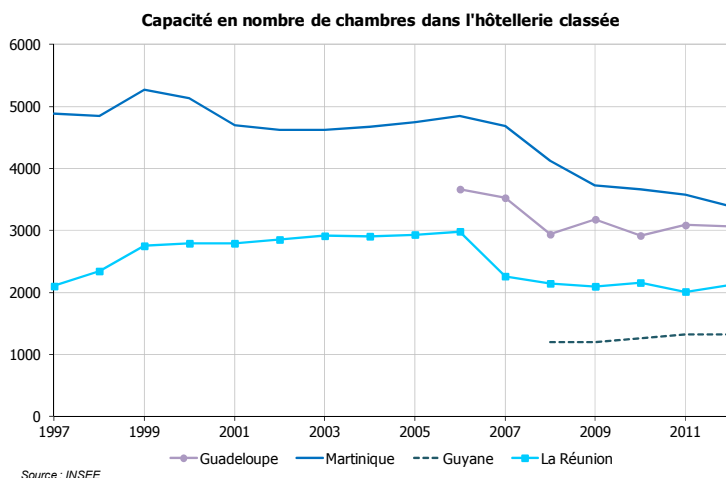


En dépit de cette évolution, le taux d'occupation des hôtels classés, bien qu'erratique, s'est plutôt maintenu dans l'ensemble des DOM sur les dix dernières années : il s'échelonne de 54,4 % à la Guadeloupe à 62,4 % à La Réunion en 2013. Mais cette relative stabilité ne peut s'interpréter comme une augmentation de la demande de la part des touristes mais par une attrition de l'offre en chambre du parc hôtelier au cours de la dernière décennie.

Taux d'occupation des hôtels (en pourcentage)

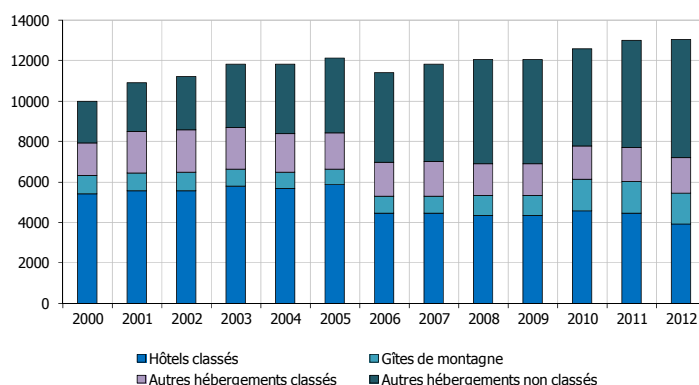


Signe des difficultés rencontrées par le secteur, le nombre de chambres classées proposées aux touristes n'a cessé de diminuer depuis 2000. À la Martinique, alors que le parc hôtelier classé offrait plus de 4 500 chambres au début des années 2000, le nombre de chambres classées commercialisées n'était plus que de 3 300 à fin 2012. À la Guadeloupe, la décennie 2000 a été marquée par une diminution de 15 % des chambres offertes. À La Réunion, l'offre hôtelière déjà limitée a été fortement impactée par la crise du Chikungunya : le département a ainsi perdu près d'un tiers de sa capacité hôtelière en chambre classées entre 2005 et 2007, sans qu'aucun rebond ne soit observé par la suite.



Cette diminution résulte de la fermeture de nombreux établissements hôteliers au cours de la dernière décennie. À fin 2012, la Guadeloupe ne comptait plus que 45 hôtels classés pour une offre à hauteur de 3 000 chambres alors que la capacité hôtelière d'accueil était de 4 460 chambres en 1999. À la Martinique, l'offre d'hébergement n'était plus composée que de 65 établissements classés à fin 2012 (pour 3 388 chambres) contre 109 établissements en 2000 (et 4 700 chambres). A La Réunion, ce sont 14 établissements qui ont fermé entre 2000 et 2012 : le nombre d'hôtels classés ne s'élevait plus qu'à 45 unités à cette date et proposait moins de 2 200 chambres soit 4 000 lits (contre près de 2 800 chambres et 5 000 lits en 2000).

Evolution de la capacité d'hébergement en nombre de lits à La Réunion

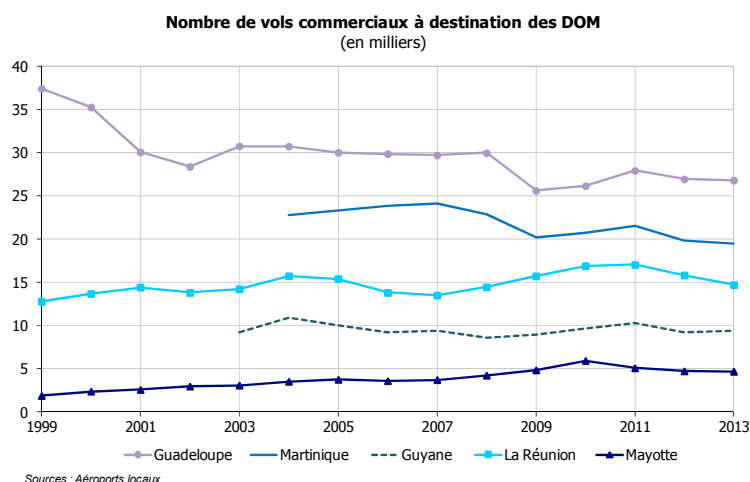


Source : IRT - Observatoire

2- Une desserte aérienne relativement limitée

L'offre aérienne à destination des DOM est assez limitée. Seulement six compagnies desservent La Réunion alors que Maurice accueille seize compagnies différentes. De même, cinq compagnies seulement se partagent le ciel martiniquais depuis la disparition d'AOM et Air Liberté au début des années 2000. La desserte aérienne est également peu diversifiée. Aucune liaison directe d'une ville européenne autre que Paris n'existe pour se rendre aux Antilles ou à La Réunion. La desserte régionale, est également peu développée : d'après la Cour des comptes, les liaisons aériennes entre la Guadeloupe, la Martinique et le continent américain ne représenteraient par exemple que 2 % du trafic total de passagers en 2012.

Ainsi, le nombre de vols commerciaux à destination des Antilles a tendanciellement diminué depuis le début des années 2000. Le trafic aéroportuaire se stabilise également à Saint-Barthélemy et Saint-Martin. À Saint Martin, les croisiéristes sont majoritaires et arrivent principalement côté néerlandais de l'île. À Saint-Barthélemy, la plaisance poursuit son développement tandis que la croisière est en retrait. À destination de l'océan Indien, la desserte aérienne se serait améliorée. C'est le cas par exemple à Mayotte où l'offre est en cours de diversification. Enfin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, l'offre aérienne est limitée. Les touristes, majoritairement canadiens, atteignent également le territoire via des croisières, mais leur nombre fluctue fortement d'une année sur l'autre.



L'une des principales conséquences de cette faible desserte résiderait dans le tarif des billets d'avion. La Cour des comptes relève que « les liaisons entre la métropole et l'outre-mer sont jugées d'un coût trop élevé par les professionnels du tourisme ». Par ailleurs, des écarts de prix importants peuvent exister entre les périodes creuses et les périodes de vacances scolaires où les liaisons sont souvent saturées par la clientèle résidente, ce qui pénalise le tourisme d'agrément.

3- État des lieux financier des entreprises de l'hébergement et de la restauration aux Antilles et à La Réunion

Encadré 3 Exploitation des données comptables issues de la base FIBEN

Cette partie repose sur l'exploitation des données comptables de la base FIBEN (fichier bancaire des entreprises) des Antilles (Guadeloupe et Martinique) et de La Réunion. Ce fichier recense les éléments financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 euros ou dont le total des crédits est supérieur à 380 000 euros. L'échantillon utilisé couvre les entreprises de l'industrie touristique telle qu'elle est définie par l'Organisation mondiale du tourisme¹⁵. En 2012, l'échantillon se décompose de la manière suivante :

	Antilles		La Réunion	
	En nombre d'entreprises	En valeur ajoutée	En nombre d'entreprises	En valeur ajoutée
Hébergement-restauration	42%	42%	48%	36%
Transport et location de véhicules	33%	41%	29%	49%
Agences de voyage	13%	5%	13%	7%
Activités culturelles, sportives et récréatives	12%	12%	10%	8%

Pour en permettre une bonne interprétation, les données issues de FIBEN ont été retraitées. Ainsi, seules les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ont été retenues dans l'échantillon. Par ailleurs et afin d'éviter que certaines valeurs atypiques ne viennent perturber le calcul des ratios moyens, les entreprises dont les ratios individuels s'éloignent de plus de deux écart-types du ratio moyen pour une année donnée ont été retirées de l'échantillon.

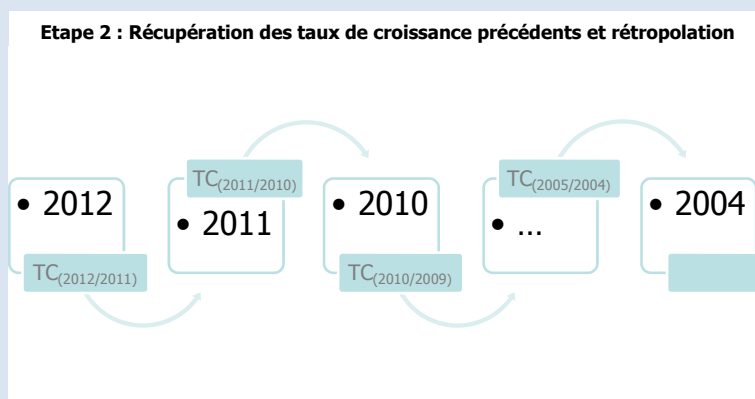
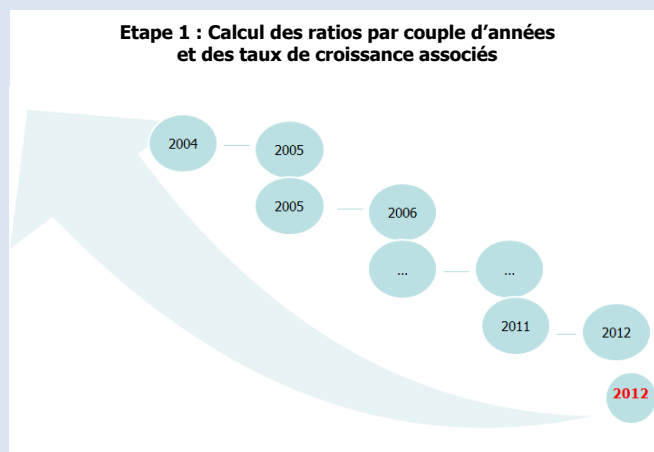
L'ensemble des résultats présentés ci-après repose sur l'analyse de ratios moyens sectoriels. Afin de pouvoir raisonner en termes d'évolutions sur l'ensemble de la période, un « cylindrage partiel » sur deux ans a été effectué sur l'échantillon. Ainsi, pour chaque couple d'années n et n+1, le calcul d'un ratio moyen est effectué sur la base des entreprises ayant remis leur bilan pour deux années consécutives (et dont les données nécessaires au calcul du ratio sont renseignées). Le taux de croissance du ratio moyen entre les deux années est ensuite retenu. Puis, à partir de la dernière valeur observée en 2012, les séries sont reconstruites par rétropolation en appliquant les taux de croissance annuels retenus précédemment.

¹⁵ Cf. partie I 3-.



Encadré 3 (suite)

Schéma explicatif des étapes de la rétropolation



Au final, le ratio moyen calculé en 2012 est la seule valeur effectivement observée au sein de l'échantillon, alors que celles des années antérieures sont des valeurs calculées par rétropolation à partir des taux de croissance observés. C'est pourquoi, l'analyse sur l'ensemble de la période ne porte que sur les évolutions des ratios moyens et non sur les niveaux.

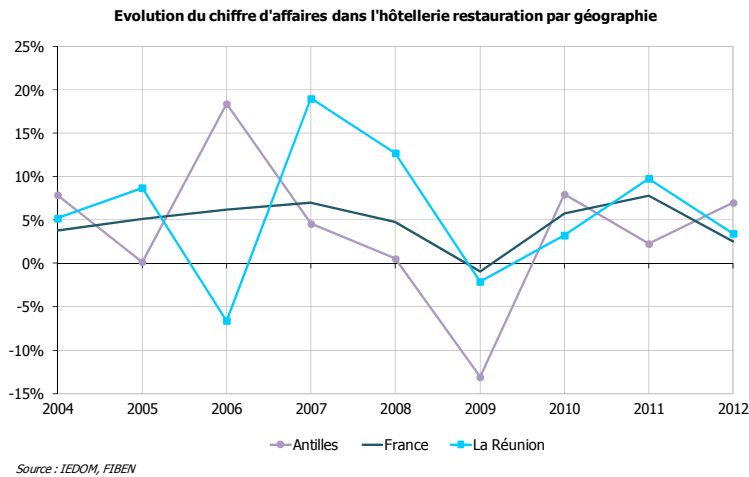
3-1 L'hébergement-restauration : un secteur impacté par les chocs aux Antilles et à La Réunion

Le chiffre d'affaires des entreprises domiennes de l'hébergement-restauration, présentes dans la base FIBEN, connaît des évolutions contrastées. Les entreprises du secteur sont plus sensibles aux chocs que celles de la France entière.

Aux Antilles, le chiffre d'affaires du secteur ralentit en 2005 en lien avec la contraction de la fréquentation. Il se redresse en 2006, mais connaît une crise sévère en 2009 (-13,1 %). Déjà touché par le ralentissement mondial, il a été durement affecté par le conflit social, intervenu en haute saison.

Les entreprises de l'hébergement-restauration à La Réunion subissent un premier choc en 2006 lors de la crise sanitaire liée à l'épidémie du chikungunya (-6,6 %). Le chiffre d'affaires s'est ensuite redressé dans ce secteur, qui a observé une baisse moins conséquente qu'aux Antilles en 2009.

Les entreprises de l'hébergement-restauration en France entière connaissent une progression moins volatile du chiffre d'affaires. Atone sur toute la période 2004-2008, celui-ci est affecté par une importante diminution en 2009 liée à la conjoncture internationale dégradée, avant une reprise les années suivantes.

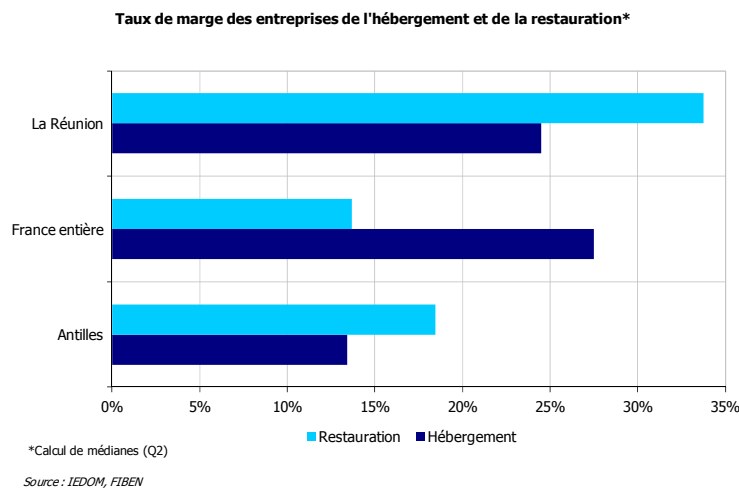


3-2 Une rentabilité dégradée

En 2012, la rentabilité moyenne¹⁶ des entreprises du secteur de l'hébergement-restauration, calculée grâce au taux de marge net, est plus importante à La Réunion (25,9 %) qu'aux Antilles (18,4 %).

Dans le détail, les entreprises de l'hébergement¹⁷ des DOM sont moins rentables qu'en France entière : en 2012, le taux de marge médian s'établit à 13,4 % aux Antilles et 24,5 % à La Réunion contre 27,5 % en France entière. Cette moindre rentabilité du secteur de l'hébergement Outre-mer s'explique notamment par l'importance des frais de personnel, le surcoût des matières premières et les contraintes liées à la saisonnalité de l'activité.

Contrairement au secteur de l'hébergement, celui de la restauration¹⁸, en particulier à La Réunion, affiche de bonnes performances : le taux de marge médian des restaurateurs réunionnais s'élève à 33,8 % contre 18,5 % aux Antilles et 13,4 % en France entière. Cette bonne orientation s'explique par une proportion plus forte de structures de restauration rapide dans la base FIBEN concernant les DOM.



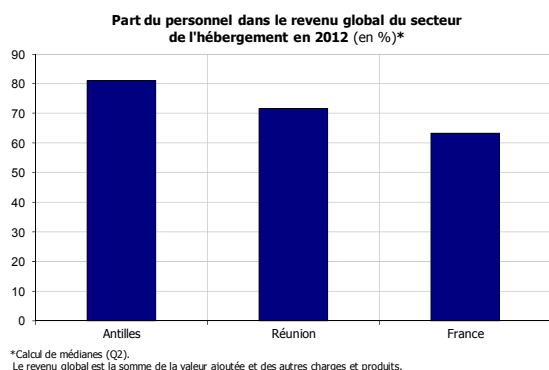
¹⁶ La rentabilité se mesure par le taux de marge net, qui est le rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) et la valeur ajoutée. Elle mesure la part de la valeur ajoutée conservée par les entreprises après versement des coûts salariaux et des impôts liés à la production.

¹⁷ La base FIBEN en 2012 est composée, pour le secteur de l'hébergement, de 12 hôtels, 1 centre international de séjour et 1 village vacances. A La Réunion, le secteur de l'hébergement est composé en 2012 de 32 établissements dont 21 hôtels classés.

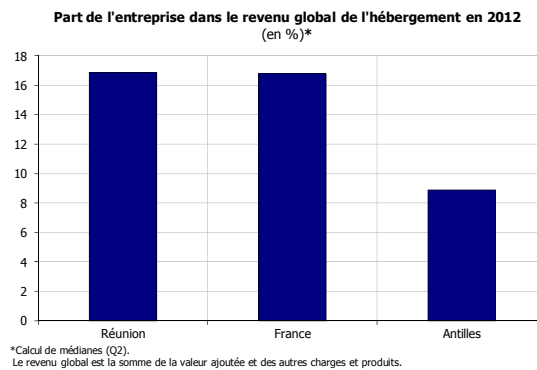
¹⁸ La base FIBEN en 2012 est composée, pour le secteur de la restauration de 20 établissements aux Antilles. À La Réunion, le secteur de la restauration est composé de 23 établissements.



Le poids des charges de personnel pèse également plus fortement sur les structures d'hébergement domiennes qu'en France entière. En 2012, la part du personnel dans le revenu global est de 81,0 % aux Antilles et 71,7 % à La Réunion contre 63,4 % en France entière (en médiane). L'importance des charges de personnel s'explique notamment par une forte saisonnalité du tourisme dans les DOM : les entreprises sont contraintes de prendre en charge les frais de personnels tout au long de l'année alors que l'activité du secteur n'est concentrée que sur quelques mois. Il en résulte que la part de l'entreprise¹⁹ dans le revenu global de l'hébergement est relativement faible aux Antilles. Elle se situe en revanche au même niveau pour La Réunion et la France entière.



Source : IEDOM, FIBEN



Source : IEDOM, FIBEN

Encadré 4 Rentabilité élevée pour la location de véhicules, difficultés pour les agences de voyage

La base FIBEN de l'industrie touristique comporte des entreprises appartenant à d'autres sous-secteurs que l'hébergement et la restauration, en particulier les agences de voyage et les loueurs de véhicules. Les ratios calculés pour ces sous-secteurs montrent que les loueurs de véhicules dégagent des taux de marge élevés, de l'ordre de 80 % aux Antilles et à La Réunion en 2012. Cette rentabilité élevée s'explique par une faible intensité en main d'œuvre du secteur : le poids médian des charges de personnel dans le revenu global est à peine supérieur à 30 % dans les deux géographies (contre près de 40 % pour la France entière).

Les agences de voyage ont un taux de marge plus faible (27,5 % à La Réunion et 17,2 % aux Antilles) en raison d'une concurrence accrue, notamment des sites Internet, ainsi que d'une faible réorientation vers d'autres activités. Les charges de personnel pèsent fortement sur le revenu global des entreprises de ce secteur (au-delà de 80 %) et la rentabilité d'exploitation de l'activité est faible (15,9 % à La Réunion et 13,6 % aux Antilles), ce qui est également le cas en France entière (4,5 %).

3-3 La solvabilité se maintient à un niveau apparent favorable, mais masque des dettes externalisées

À première vue, la structure financière des entreprises de l'hébergement-restauration semble équilibrée. En effet, les entreprises de ce secteur ne s'endettent généralement pas sur leurs capitaux propres, mais par l'intermédiaire de sociétés qui portent leur endettement. Elles peuvent également être endettées auprès de l'État, par le biais des dettes fiscales et sociales.

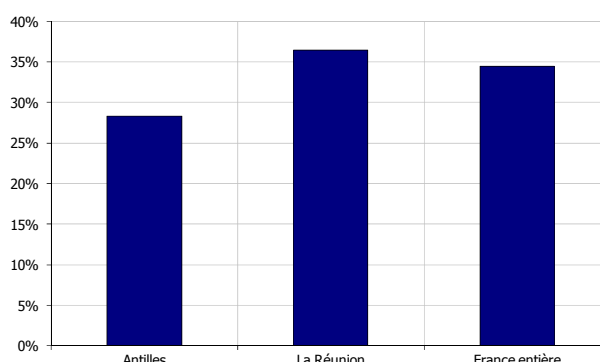
La solvabilité²⁰ des entreprises du secteur se situe donc à des niveaux élevés. Elle est meilleure à La Réunion qu'aux Antilles : le ratio de solvabilité moyen s'élève à 36,5 % à La Réunion et à 28,3 % aux Antilles.

¹⁹ La part de l'entreprise mesure le poids de l'autofinancement dans le revenu global (la capacité d'autofinancement inclut les amortissements comptables et le bénéfice net de l'année).

²⁰ Le ratio de solvabilité mesure le poids des capitaux propres appelés dans le total du bilan : un ratio de solvabilité supérieur à 20 % est synonyme d'une structure financière équilibrée.



Ratio de solvabilité moyenne des entreprises du secteur de l'hébergement-restauration en 2012



Source : IEDOM, FIBEN

Cette bonne solvabilité est liée à un niveau d'endettement financier relativement faible, le taux moyen d'endettement brut²¹ pour les entreprises de l'hébergement-restauration étant inférieur à 30 %. Toutefois, l'endettement de certaines entreprises, en particulier dans l'hôtellerie, est fréquemment porté par une société en nom collectif (SNC, cf. encadré 3), ce qui réduit leur endettement propre et améliore leur ratio de solvabilité.

Par ailleurs, les dettes fiscales et sociales - qui regroupent les impôts, les taxes, versements et autres retenues dont les entreprises sont redevables ainsi que les sommes dues aux organismes sociaux - pèsent lourdement sur le bilan financier des établissements du secteur de l'hébergement. Le rapport du sénateur M. Magras²² et celui du médiateur de l'hôtellerie aux Antilles A. Bodon²³ montrent que la situation financière des établissements hôteliers est significativement pénalisée par ces dettes. En 2012, les entreprises de l'hébergement présentes dans la base FIBEN avaient des dettes sociales et fiscales représentant en moyenne 28,9 % de leurs capitaux propres aux Antilles et 7,3 % à La Réunion. Elles s'élevaient à 503 700 € en moyenne par établissement aux Antilles, contre 223,7 K€ à La Réunion.

Encadré 5 La défiscalisation dans les départements d'outre-mer

Les départements d'outre-mer sont soumis à diverses contraintes (insularité, étroitesse des marchés rendant difficiles les économies d'échelle, importance du coût du travail par rapport aux pays de leur environnement régional) qui pénalisent leur développement et freinent l'investissement.

Afin de répondre à ces difficultés, l'Etat a mis en place un ensemble de mesures fiscales dont le but est de promouvoir l'investissement productif neuf et d'en réduire le coût en outre-mer. Les dispositifs accordent un avantage fiscal direct aux entreprises exerçant leur activité en Outre-mer et attirent vers l'Outre-mer une partie de l'épargne métropolitaine par l'octroi d'un avantage fiscal aux contribuables.

Ces mesures ont été successivement créées ou amendées par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003. La déduction fiscale est réservée aux investissements réalisés dans certains secteurs d'activité « éligibles », notamment dans l'hôtellerie et le tourisme (à l'exclusion de la navigation de croisière). Pour les contribuables (personnes physiques réalisant ces investissements dans le cadre d'entreprises relevant de l'impôt sur le revenu), ces mesures consistent en une réduction d'impôt sur le revenu. Pour les investissements réalisés par les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés (IS), il s'agit de déduire cet investissement sur les résultats.

L'investissement en défiscalisation par les entreprises relevant de l'IS peut être réalisé :

- soit directement par l'entreprise qui exploite l'investissement.
- soit de manière externalisée, par une entreprise qui porte l'investissement. Il peut s'agir d'une Société en nom collectif (SNC), d'une société en commandite simple (SCS), d'un groupement d'intérêt économique (GIE) ou d'un groupement européen d'intérêt économique (GEIE).

Lorsque l'investissement est réalisé de manière externalisée par une SNC (ce qui est le cas le plus fréquent en Outre-mer), une SCS, un GIE ou un GEIE, les associés de ces structures ont l'obligation de conserver leurs parts pendant cinq ans. L'investissement doit être mis à la disposition de l'entreprise locale pour le compte de laquelle il a été réalisé dans le cadre d'un contrat de location d'une durée d'au moins cinq ans, et prévoyant que 75 % de l'avantage fiscal obtenu soit rétrocédé à l'entreprise locataire sous la forme d'une diminution de loyer et, le cas échéant, du prix de cession du bien au terme des cinq années.

²¹ Le taux moyen d'endettement brut mesure le rapport entre l'endettement financier et les capitaux propres.

²² Magras, M., 2011, « Rapport d'information fait au nom de la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire sur « tourisme et environnement outre-mer », Rapport d'information n° 547, Sénat.

²³ Bodon, A., 2011, « Médiation de l'hôtellerie en Guadeloupe et Martinique », Rapport de l'Inspection générale des finances n° 2011-M-014-02.



4- Des encours bancaires en baisse pour le secteur de l'hébergement-restauration

Les encours bancaires²⁴ destinés au secteur de l'hébergement et de la restauration représentent une part limitée des encours bancaires totaux. Aux Antilles, les encours bancaires au secteur représentent 0,9 % des engagements totaux, contre 0,6 % à la Réunion et 0,5 % en Guyane. Cette faiblesse s'explique par l'absence de nouveaux grands projets dans le secteur touristique qui justifieraient un recours à l'emprunt.

Répartition des encours bancaires par secteur en 2013

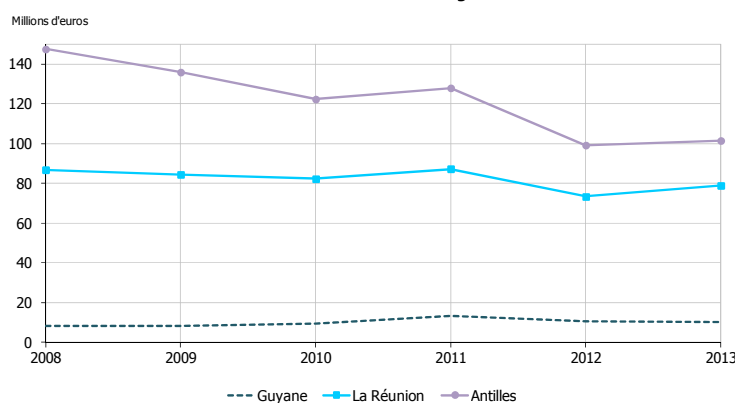
	Antilles	La Réunion
Hébergement et restauration	0,9%	0,6%
Agriculture	1,4%	1,5%
Industries	2,7%	2,1%
Production d'électricité, de gaz, d'eau	3,1%	3,5%
Construction	3,6%	8,3%
Activités financières et d'assurance	5,3%	2,3%
Commerce	6,4%	7,5%
Santé humaine et action sociale	6,4%	5,1%
Activités scientifiques et techniques	11,4%	1,5%
Administration publique	23,4%	24,6%
Activités immobilières	32,3%	38,3%
Autres	2,9%	4,6%

Source : SCR - IEDOM, Banque de France

En 2013, les encours au secteur de l'hébergement-restauration représentaient 101,4 millions d'euros aux Antilles répartis entre 61,5 millions d'euros à la Guadeloupe et 39,9 millions d'euros à la Martinique. Ils s'élevaient à 78,9 millions d'euros à La Réunion et 10,2 millions d'euros en Guyane.

Malgré une légère augmentation en 2013 observée aux Antilles et à La Réunion, les encours au secteur ne retrouvent pas leur niveau d'avant crise. Depuis 2008, ils ont baissé de 31,2 % aux Antilles et de 9,1 % à La Réunion. En revanche, ils ont légèrement progressé en Guyane où ils s'élèvent à 10,2 millions d'euros.

Encours bancaires au secteur de l'hébergement-restauration



Source : Service central des risques, Banque de France

²⁴ Les encours bancaires sont issus des informations issues du service central des risques (SCR). Le SCR assure mensuellement le recensement des crédits consentis au-delà du seuil de 25 000 euros par les établissements de crédit à chacun de leurs clients (personnes morales sauf celles exerçant une activité d'établissement de crédit et personnes physiques ayant une activité professionnelle non salariée).



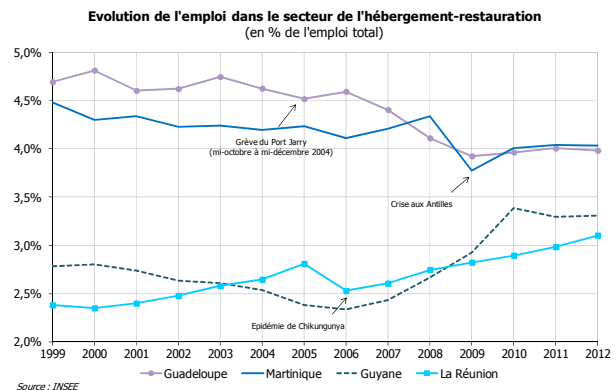
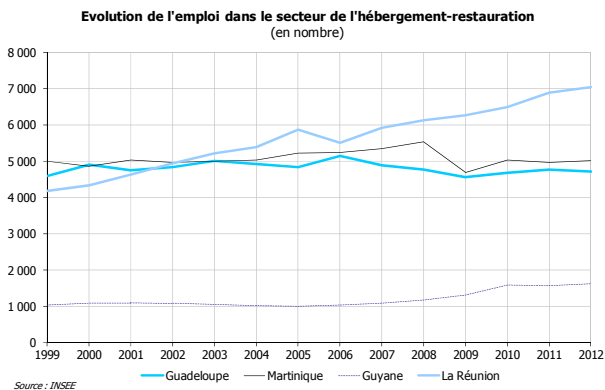
5- Conséquences sur l'évolution de l'emploi du secteur

Les difficultés du tourisme n'ont pas été neutres sur l'évolution de l'emploi, notamment dans l'hébergement-restauration. **Si l'emploi du secteur a globalement progressé à La Réunion et en Guyane entre 1999 et 2012, il s'est réduit aux Antilles.**

L'emploi dans l'hébergement-restauration a progressé de manière continue à **La Réunion**, à l'exception de l'année 2006 marquée par la crise sanitaire du Chikungunya. D'après une étude de l'INSEE (2008), celle-ci aurait coûté plus de 500 emplois salariés au secteur touristique, dont près de 460 emplois salariés dans le seul sous-secteur de l'hébergement. Entre 1999 et 2013, la part de l'emploi dans l'hébergement-restauration dans l'emploi global est passée de 2,4 % à 3,1 %.

À la **Guadeloupe**, l'emploi dans l'hébergement-restauration s'est stabilisé jusqu'en 2006 alors que l'emploi global progressait dans le même temps. Le poids du secteur dans l'emploi s'est ainsi légèrement réduit sur le début de la décennie. Ce phénomène s'est accéléré par la suite avec une chute de l'emploi entre 2006 et 2009, liée à l'accentuation de la baisse de fréquentation touristique et à la crise sociale de 2009. En fin de période, l'emploi se stabilise (environ 4 % de l'emploi total).

L'évolution à la **Martinique** est proche de celle rencontrée en Guadeloupe. La chute se concentre néanmoins sur l'année de la crise. En 2012, le poids du secteur dans l'emploi global est également de 4 %, contre près de 4,5 % au début de la décennie.





VI - QUELLES PERSPECTIVES POUR LE TOURISME ULTRAMARIN ?

Comme le montrent les analyses conduites localement par les agences de l'IEDOM²⁵, chaque territoire dispose d'atouts mais présente aussi des fragilités spécifiques, de sorte qu'il est forcément simplificateur de poser un diagnostic sur le tourisme ultramarin dans son ensemble. Certains constats restent inhérents à un département ou une collectivité : on peut prendre l'exemple de l'importance de la clientèle locale à La Réunion ou du modèle « haut de gamme » du tourisme à Saint-Barthélemy. Néanmoins, un certain nombre de constats, voire de préconisations, valent pour l'ensemble des géographies.

Une des recommandations du rapport Pisani-Ferry sur la France 2025 porte sur le secteur du tourisme. Relevant le paradoxe entre le niveau de la fréquentation touristique et celui des recettes du secteur, le rapport propose un objectif d'augmentation de la dépense moyenne. Il apparaît pertinent de décliner cet objectif Outre-mer, l'importance du tourisme affinitaire contribuant, en partie, à orienter à la baisse la dépense moyenne. Ce constat valide l'intérêt de développer de nouvelles clientèles, prenant appui sur le dynamisme du tourisme au niveau des zones Caraïbes et océan Indien, à l'instar de l'impulsion donnée par plusieurs collectivités territoriales.

Sur un plan plus structurel, la question du positionnement des « produits » touristiques est jugée cruciale par l'ensemble des analyses. Le rapport de la Cour des comptes met ce point en exergue. Par ailleurs, pour les Antilles françaises, des travaux économétriques ont étayé la théorie du « cycle de produit » (Butler) montrant que l'activité touristique telle qu'elle est conçue est confrontée à un vieillissement des produits et une amorce de déclin de l'offre dans les deux principales destinations. Dans ce cadre, il importe que la Guadeloupe et la Martinique, avec leurs atouts propres, se positionnent l'une et l'autre, sur une stratégie de spécialisation et de différenciation de leur produit touristique, en ciblant en particulier un nombre limité de marchés de niches (culture et vie locale, tourisme de congrès et d'affaires, tourisme de santé et de bien-être, tourisme sportif, tourisme événementiel...). Dans le même temps, il est nécessaire de diversifier la clientèle afin de ne pas dépendre aussi fortement du seul marché de la métropole. Par ailleurs, dans le contexte concurrentiel qui est celui du tourisme, le développement de l'offre via internet et la e-réputation des produits proposés sont des éléments majeurs dans la prise de décision de la clientèle non affinitaire.

Dans une étude (à paraître) réalisée sous l'égide de l'AFD sur les avantages comparatifs et filières d'avenir dans les DOM, la filière tourisme et sa composante « écotourisme » font l'objet d'une analyse approfondie, descriptive et prospective, se centrant sur La Réunion et - pour l'écotourisme - sur la Guadeloupe et la Guyane. L'étude relève la spécificité des contextes (démarrage plus tardif des activités touristiques en Guyane, part importante du tourisme affinitaire à La Réunion) et note que le développement de l'éco-tourisme, activité de « niche », s'insère bien dans une stratégie privilégiant la qualité de l'accueil et des services plutôt que l'appel à une clientèle relevant du tourisme de masse. Le Diagnostic territorial stratégique de la Guadeloupe (2012) prend en compte cet objectif, même si son apport en termes de réduction du sous-emploi ne peut être établi. A La Réunion, le diagnostic stratégique Territorial 2014-2020 fait de l'activité touristique une priorité, avec l'instauration d'une nouvelle politique prenant appui sur la marque Réunion (cf. inscription récente des « Pitons, cirques, remparts » au Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco) et le renforcement de la coopération régionale (« Iles Vanilles »). L'étude observe que La Réunion ne peut atteindre cet objectif qu'en maintenant sa position sur le « marché » métropolitain tout en se diversifiant sur les autres marchés (autres pays européens, pays émergents). L'océan Indien (Maldives compris) représente 1 % du marché mondial et est composé d'îles orientées vers le tourisme affinitaire (La Réunion, Madagascar, Mayotte) et d'îles relativement spécialisées sur le créneau du tourisme exploitant leur capital naturel en accueillant du tourisme d'agrément avec une clientèle diversifiée. Dans l'ensemble des géographies, la question de la spécialisation de même que celle de l'image - par nature susceptible d'être affectée par un choc externe (sanitaire, social ...) - sont essentielles.

Au-delà de la question de la compétitivité-prix, qui a suscité une aide des pouvoirs publics, notamment par le biais de la défiscalisation, d'autres atouts peuvent être mis en avant : biodiversité, proximité avec la France métropolitaine et identité caribéenne aux Antilles, diversité culturelle en Guyane, investissement des acteurs locaux... Ces atouts militent pour une orientation délibérément qualitative, de nature à générer de la valeur ajoutée tout en préservant l'environnement exceptionnel des territoires ultramarins.

²⁵ Cf. page 1.



BIBLIOGRAPHIE

- Bodon, A., 2011, « Médiation de l'hôtellerie en Guadeloupe et Martinique », *Rapport de l'Inspection générale des finances n° 2011-M-014-02*.
- Centro Recherche Economique Nord Sud, 2010, « A literature review on the tourism-led-growth hypothesis », *working paper*.
- CEROM, 2009, « Le compte satellite du tourisme à La Réunion - 2005 ».
- Cour des comptes, 2014, « Le tourisme en outre-mer : un indispensable sursaut », *rapport public annuel 2014 de la Cour des comptes*.
- De Gubernatis, T., 2007, « Le tourisme en Guadeloupe, une application de la théorie du cycle du produit », *Note CEROM*.
- Du Luart, R., 2003, « La défiscalisation dans les départements et territoire d'outre-mer », *Rapport d'information du Sénat*.
- Dupont, L., 2006, « L'exploration de la demande touristique comme outil d'aide au positionnement des destinations : cas de la Guadeloupe et de la Martinique ».
- Hampton, M., Jeyacheya, J. 2013, « Tourism and Inclusive Growth in Small Island Developing States », *Banque Mondiale*.
- IEDOM-IEOM, 1993, « Le tourisme dans les Dom-Tom ».
- INSEE, 2012 « Dans le tourisme en Martinique : Des entreprises aux performances contrastées », *Antiane échos*.
- Magras, M., 2011, au nom de la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire « Rapport d'information fait au nom de la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire sur « tourisme et environnement outre-mer » », *Rapport d'information n° 547, Sénat*.
- Magnien, F., 2013, « Mémento du tourisme - édition 2013 - », *Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme*.
- Organisation Mondiale du Tourisme, 2014, « Faits saillants du tourisme en 2014 ».
- Technopolis, 2013, « Etude sur les avantages comparatives et les filières d'avenir », *Document de travail de l'Agence française de développement*.
- World Travel and Tourism Concl, 2014, « Travel and Tourism - Economic impact 2014 ».



ANNEXES

ANNEXE 1 Extrait du rapport de la Cour des comptes 2014 et réponse du Ministre des Outre-mer

Extrait du rapport de la Cour des comptes « Le tourisme en outre-mer : un indispensable sursaut » (<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Rapport-public-annuel-2014>).

« [...] 3 - Les faiblesses de l'offre hôtelière - ...d) Des mesures de défiscalisation aux effets négatifs

Les mesures de défiscalisation, introduites par la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, souvent modifiées, notamment par la loi de programme pour l'outre-mer, dite loi « Girardin », du 21 juillet 2003 et la loi pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009, dite loi LODEOM, et destinées à compenser les handicaps structurels de l'Outre-mer, ont favorisé la dilution de la propriété des établissements par l'émiettement des actionnaires des sociétés immobilières. Elles ont également contribué à la création d'hôtels souvent construits pour la défiscalisation et déconnectés des besoins réels des territoires. La Cour, dans son rapport public 2012, a relevé qu'une part significative de la dépense fiscale ne bénéficie pas à l'outre-mer. Destinée à rendre attractive la réduction d'impôt, cette part profite aux seuls contribuables bénéficiaires de l'avantage fiscal. La Cour a préconisé de supprimer les défiscalisations « Girardin » en faveur des investissements productifs et de les remplacer par d'autres modes d'intervention, moins coûteux pour le budget de l'État, et plus efficaces. »

Extrait de la réponse du Ministre des Outre-mer (annexée au rapport)

« [...] Ainsi, aux côtés du ministère chargé du tourisme, le ministère de l'outre-mer agit pour améliorer l'offre touristique, notamment : - En améliorant la compétitivité coût de l'offre touristique : des mesures volontaristes d'allègement du coût du travail sont mises en œuvre dans le cadre du dispositif d'exonérations de charges sociales patronales propre aux départements d'outre-mer, au titre duquel le tourisme fait partie des secteurs prioritaires bénéficiant des taux les plus avantageux. A ce mécanisme, dont 90 % des effets ont été préservés dans le cadre de la loi de finances pour 2014, s'ajoutera la mise en œuvre pleine et entière du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en 2014, qui permettra de consolider cette priorité en procurant, dès 2014, un allègement supplémentaire significatif de la masse salariale des entreprises du secteur du tourisme. - En procédant à une profonde réforme des mécanismes de soutien fiscal à l'investissement dans le cadre de la loi de finances pour 2014 : ces mécanismes, désormais assortis de plusieurs mesures destinées à en accroître l'efficacité et à en garantir une meilleure maîtrise, seront enrichis dès 2014 d'un nouveau mécanisme d'aide, sous la forme d'un crédit d'impôt garantissant une intensité d'aide au moins équivalente mais permettant d'en réserver le bénéfice aux seuls exploitants. Le ministre des outre-mer approuve donc les recommandations 1 à 7 de la Cour, qui s'adressent prioritairement aux collectivités locales mais rejoignent les préoccupations du Gouvernement. A cet égard, le ministre des outre-mer relève que les assises nationales du Tourisme ont été lancées par le Gouvernement le 26 novembre 2013, en posant des principes proches des recommandations de la Cour : rechercher une plus grande cohérence de l'action des différents acteurs, s'assurer d'une plus grande constance dans le suivi des orientations stratégiques et procéder à une évaluation régulière des dispositifs publics d'aide. Le plan d'actions qui sera arrêté à l'issue des Assises nationales du Tourisme devrait permettre de mettre en œuvre ces recommandations. S'agissant de la recommandation n° 8 qui demande la suppression des dispositifs de défiscalisation en faveur des investissements productifs et leur remplacement par d'autres modes d'intervention moins coûteux pour le budget de l'État et plus efficaces : le ministre des outre-mer rappelle que, conformément aux décisions arrêtées dans le cadre du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013, les dispositifs de soutien fiscal à l'investissement outre-mer ont fait l'objet d'une évaluation et d'une ambitieuse réforme, adoptée par le Parlement lors du vote de la loi de finances pour 2014. Cette réforme conduit à mettre en œuvre plusieurs recommandations antérieures de la Cour notamment en ce qu'elle prévoit la création, dès 2014, d'un nouveau mécanisme d'aide, sous la forme d'un crédit d'impôt dont le bénéfice sera exclusivement réservé aux exploitants. Elle répond en cela aux critiques visant l'efficacité du soutien public et la captation d'une partie de celui-ci par des tiers (notamment les contribuables investisseurs dont les mécanismes en vigueur permettent d'alléger la cotisation d'impôt). Ce crédit d'impôt se substitue aux dispositifs antérieurs pour les entreprises les plus importantes. Il conserve un caractère facultatif pour les plus petites, en l'attente de l'évaluation de son efficacité, qui sera menée chaque année à compter de 2016. En conclusion, le ministre des outre-mer rappelle son engagement pour le soutien au tourisme, qui constitue une part essentielle de l'économie ultramarine et représente un important potentiel de création de valeur pour les destinations, ainsi qu'un enjeu social. Il participe activement aux travaux des assises nationales du tourisme aux côtés de la ministre chargée du tourisme, dont les restitutions sont attendues pour le printemps 2014. »



ANNEXE 2

Liste des Notes expresses de l'IEDOM publiées en 2014-2015

« Le tourisme à la Guadeloupe : vers un redémarrage durable du secteur » - janvier 2015
http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne305_eclairage_tourisme_guadeloupe.pdf

« Le tourisme à Saint-Barthélemy : un développement touristique encadré » - janvier 2015
http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne306_eclairage_tourisme_saint-barthelemy.pdf

« Le tourisme à Saint Martin : un positionnement touristique à concrétiser » - mars 2015
http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne320_eclairage_tourisme_saint-martin.pdf

« Le tourisme en Guyane : une activité encore peu significative, mais qui tend à se structurer et à se développer » - février 2015
http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne312_eclairage_le_tourisme_en_guyane.pdf

« Le tourisme à la Martinique : un secteur à la recherche d'un nouveau souffle » - janvier 2015
http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne307_eclairage_tourisme_martinique.pdf

« Le tourisme à La Réunion : une activité qui peine à décoller » - octobre 2014
http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne293_eclairage_le_tourisme_a_la_reunion.pdf

« Le tourisme à Mayotte : un potentiel de développement limité à réaliser » - mars 2015
http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne319_eclairage_tourisme_mayotte.pdf

« Le tourisme à Saint-Pierre-et-Miquelon : un réel potentiel de développement à valoriser davantage » - septembre 2014
http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne291_eclairage_le_tourisme_a_saint-pierre-et-miquelon.pdf



Le tourisme outre-mer : une mutation nécessaire

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Nicolas de Sèze
Rédaction : David Chetboun, Clara Dufresne, David Lauret, Marc Schweitzer
Contribution : David Chatelain, David Perrain
Editeur : IEDOM
Imprimé par Imprimerie Chaumont – 75010 Paris
Achévé d'imprimer : mars 2015 – Dépôt légal : mars 2015 - ISSN 1779-2215

